



Côte d'Ivoire

Documents de Développement Économique — Plan National de Développement, 2016–20

Décembre 2016

Les documents de développement économique sont établis par les pays membres en consultation étroite avec les parties prenantes et les partenaires au développement. Ils font état des politiques macroéconomiques, structurelles et sociales visant à promouvoir la croissance et à faire reculer la pauvreté, ainsi que les besoins de financements extérieurs y afférents et les principales sources de financement. Ce document sur la Côte d'Ivoire est affiché sur le site Internet du FMI en accord avec le pays membre à titre de service offert aux utilisateurs de ce site.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington

Ministère auprès du Premier Ministre,
chargé de l'Economie et des Finances

LE MINISTRE



République de Côte d'Ivoire

Union-Discipline-Travail

N°...6210.../MPMEF/DGE/DPPSE/SPEF/AC

Abidjan, le 21 novembre 2016

A

**Madame le Directeur Général du
Fonds Monétaire International**

WASHINGTON DC, 20431

Objet : Lettre d'intention

Madame le Directeur Général,

1. La mise en œuvre du PND 2012-2015, avec l'appui du FMI, a permis à la Côte d'Ivoire de réaliser des performances impressionnantes. Le taux de croissance du PIB s'est établi à 9%, en moyenne sur la période, ce qui la hisse au rang des pays ayant les plus forts taux de croissance au monde. Ces bons résultats économiques ont été réalisés avec un déficit budgétaire et une inflation maîtrisés. En outre, l'environnement des affaires et la compétitivité globale de l'économie se sont considérablement améliorés, au regard des performances enregistrées par la Côte d'Ivoire dans les rapports Doing business de la Banque Mondiale et Global Competitiveness report du Forum Economique Mondial. La mise en œuvre d'importantes réformes structurelles a facilité l'accès de la Côte d'Ivoire au marché financier international. En seulement quatre ans, plus de deux millions d'emplois ont été créés, les infrastructures économiques et sociales renforcées et le taux de pauvreté réduit d'environ 3 points. Au plan politique, la Côte d'Ivoire consolide son repositionnement sur l'échiquier international grâce au renforcement de la gouvernance, à sa stabilité intérieure et à la préservation de la cohésion sociale couronnés par le retour de la Banque Africaine de Développement, l'ouverture du siège de l'Organisation internationale du cacao (ICCO) et la tenue des élections démocratiques, libres et transparentes en octobre 2015. Par ailleurs, l'adhésion de la Côte d'Ivoire au programme Compact du Millenium Challenge Corporation (MCC) atteste des progrès accomplis dans les domaines de la politique macroéconomique, de la bonne gouvernance et de la transparence.

2. En appui à l'exécution du PND 2012-2015, la Côte d'Ivoire avait conclu un Accord avec le FMI au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) au mois de novembre 2011, qui a pris fin en décembre 2015. La mise en œuvre réussie de ce programme a contribué notamment à (i) la solidité du cadre macroéconomique après les déséquilibres externe et interne induits par la crise

postélectorale, (ii) la réduction de la pauvreté, (iii) l'annulation et la restructuration de la dette, et la normalisation des relations avec les créanciers, (iv) l'amélioration du climat des affaires, (v) l'apurement des arriérés intérieurs, (vi) l'amélioration de l'équilibre financier du secteur électricité, (vii) la garantie d'un revenu adéquat aux producteurs de café et de cacao et (viii) le renforcement de la gestion des finances publiques et de la dette.

3. Dans cette dynamique, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'un nouveau Plan National de Développement (PND 2016-2020), qui doit conduire le pays à l'émergence à l'horizon 2020 et permettre de réduire la pauvreté de moitié. Ce plan constitue le nouveau cadre de référence de la politique économique et sociale. Il place notamment au centre de ses priorités : (i) le renforcement de la qualité des institutions et la bonne gouvernance, (ii) la transformation structurelle de l'économie fondée principalement sur l'accélération de l'industrialisation, notamment en matière agroalimentaire, (iii) la consolidation de la solidité du cadre macroéconomique et (iv) la meilleure redistribution des fruits de la croissance, en vue de réduire de moitié le taux de pauvreté. Les objectifs de croissance visés à travers le PND, sont de 9,3% en 2016 puis 8,9% en 2017 et un taux moyen d'environ 8,5% entre 2018 et 2020. Ils privilégient une croissance inclusive, équitable, créatrice d'emplois, notamment pour les jeunes et respectueuse du genre et de l'environnement. En outre, un effort particulier sera fait afin d'améliorer la qualité du système éducatif et le rendre accessible à tous, en adéquation avec les besoins du marché du travail. Enfin, un accent sera mis sur l'amélioration de la qualité des services de santé, tout en s'assurant de leur accessibilité par tous, au travers de la Couverture Maladie Universelle (CMU).

4. En vue d'atteindre les objectifs du PND, le programme économique et financier triennal du Gouvernement, s'articulera autour des piliers suivants : (i) la préservation des marges de manœuvre budgétaire de l'Etat, notamment à travers le maintien de la soutenabilité de la dette (ii) le renforcement de la gestion des finances publiques et des entreprises publiques (iii) le développement du secteur privé, (iv) l'assainissement et le développement du secteur financier, et (v) le renforcement de l'appareil statistique.

5. Le Mémoire de Politiques Économique et Financière (MPEF) ci-joint décrit d'une part les progrès réalisés dans le cadre du précédent programme économique et financier sur la période 2012-2015, et fixe d'autre part les objectifs et les politiques du Gouvernement à court et moyen terme. En appui à sa stratégie, la Côte d'Ivoire sollicite l'accompagnement du FMI à travers un accord pour soutenir la mise en œuvre du programme économique et financier du Gouvernement pour la période 2016-2019 ainsi que l'établissement de critères de réalisation quantitatifs et de mesures structurelles jusqu'en décembre 2017. Pour ce nouveau programme, le Gouvernement sollicite des arrangements avec le FMI au titre de la Facilité Élargie de Crédit couplée au Mécanisme Élargi de Crédit (FEC et MEDC) pour un montant total équivalent à 487,8 millions de DTS. Par ailleurs, le Gouvernement est convaincu que les politiques et mesures inscrites dans le MPEF ci-joint sont adéquates pour atteindre les objectifs du programme. Il prendra toutes les mesures additionnelles qui pourraient s'avérer nécessaires pour les atteindre. Dans ce cadre, le Gouvernement consultera le FMI avant l'adoption desdites mesures et avant toute révision des politiques contenues dans le mémorandum conformément aux politiques de consultation du FMI en la matière.

6. Les Autorités Ivoiriennes consentent à communiquer au FMI, les informations relatives à la mise en œuvre des mesures convenues et à l'exécution du programme, comme prévu dans le Protocole d'accord technique ci-joint, aux dates convenues entre les deux parties. Par ailleurs, le Gouvernement autorise le FMI à publier et afficher sur son site Internet, la présente lettre et les pièces qui y sont jointes, ainsi que le rapport établi par les services du FMI, après l'approbation du programme par le Conseil d'Administration du FMI.

_____/s/_____

**Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de
l'Economie et des Finances**

Adama KONE

Pièces jointes :

- *Mémoire de Politiques Economiques et Financières*
- *Protocole d'Accord Technique*

Pièce jointe I: Mémoire de Politiques Économiques et Financières 2016–19

Le 21 novembre 2016

CONTEXTE

1. L'exécution du Plan National de Développement (PND) 2012–15 a été, à bien des égards, un franc succès et les résultats selon la communauté internationale ont été impressionnants au cours des quatre dernières années. Nous avons réussi à remettre notre économie sur la voie d'une croissance forte et durable avec le plein soutien de nos partenaires au développement. Nous avons rejoint le groupe de tête des pays à forte croissance dans le monde, avec un taux moyen de croissance du PIB réel d'environ 9%. Nous avons créé, en seulement quatre ans, plus de deux millions d'emplois. Nous avons également augmenté les revenus de la grande majorité des Ivoiriens dans les campagnes et dans les villes tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Ces résultats économiques nous ont permis de renforcer nos infrastructures économiques et sociales qui ont contribué à améliorer la qualité de vie des ivoiriens. La stabilité macroéconomique a été retrouvée, avec la maîtrise des équilibres budgétaire et extérieur. En outre, l'environnement des affaires s'est considérablement amélioré. Selon le rapport 2016 du Forum Économique Mondial, la Côte d'Ivoire est l'une des économies les plus compétitives en Afrique. Elle a progressé de vingt-cinq places au classement 2015–16 de l'Indice de Compétitivité Globale après une progression de onze places au classement précédent. En outre, concernant la gouvernance, le rapport 2016 de l'Institut Mo Ibrahim situe la Côte d'Ivoire parmi les dix pays ayant fait le plus de progrès sur les cinq (05) dernières années. Enfin, l'adhésion de la Côte d'Ivoire au programme Compact du Millenium Challenge Corporation (MCC) atteste des progrès accomplis dans les domaines de la politique macroéconomique, de la bonne gouvernance et de la transparence. Des acquis ont été également enregistrés dans le développement du capital humain, avec la réalisation d'importants investissements dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la nutrition. Au plan politique, les réformes menées ont permis de rétablir l'État de droit et les libertés civiques.

2. L'environnement socio-politique continue de s'améliorer. Les élections présidentielles du 25 octobre 2015, ouvertes, libres et transparentes se sont déroulées dans un environnement apaisé. Le Gouvernement compte consolider ce climat avec la tenue des élections législatives en 2016. Par ailleurs, un referendum constitutionnel a eu lieu le 30 octobre 2016. La nouvelle Constitution vise à renforcer notamment la cohésion sociale et la stabilité politique.

3. Des efforts restent à faire pour consolider notre chemin vers l'émergence à l'horizon 2020 et réduire de moitié le taux de pauvreté. Dans cette perspective, les grands objectifs de notre Plan National de Développement 2016–20 sont l'accélération de la redistribution des fruits de la croissance, surtout pour les plus défavorisés, l'autosuffisance alimentaire, l'accès à l'eau potable, l'électrification de tous les villages de plus de 500 habitants, l'éducation pour tous, un meilleur accès à l'information grâce au programme « un citoyen, un ordinateur, une connexion internet », un système de santé d'excellence et de proximité, la Couverture Maladie Universelle, une plus grande représentativité accordée aux femmes, le classement parmi les 50 premiers pays du monde en matière de climat des affaires et une place de choix parmi les pays Africains les mieux classés en ce qui concerne la bonne gouvernance, la transparence dans la gestion des ressources publiques, et le développement humain.

4. Le PND 2016–20 consacre l'industrie comme l'un des piliers de la transformation structurelle de l'économie. Ainsi, il met l'accent sur : (i) l'amélioration du taux de transformation des matières premières ainsi que le développement de chaînes de valeurs complètes notamment dans les filières agricoles ; (ii) la formation professionnelle et la responsabilité sociétale des entreprises ; et (iii) la diversification de l'appareil productif industriel en capitalisant sur les avantages comparatifs du pays. Le cadre macroéconomique continuera d'être solide et durable. Le scénario retenu s'appuie sur une croissance économique forte, inclusive, équitable, créatrice d'emplois, notamment pour les jeunes et respectueuse du Genre et de l'environnement. Un effort particulier sera effectué afin d'améliorer la qualité de notre système éducatif, de le rendre accessible à tous et en adéquation avec les besoins du marché du travail. Enfin, nous mettrons l'accent sur l'amélioration de la qualité de nos services de santé tout en nous assurant que ceux-ci sont accessibles à tous au travers de la Couverture Maladie Universelle (CMU).

5. Pour soutenir le PND, la Côte d'Ivoire a sollicité des nouveaux accords de trois ans au titre de la Facilité Elargie de Crédit couplée avec le Mécanisme Elargi de Crédit (FEC et MEDC). La mise en œuvre des programmes économiques et financiers appuyés par la Facilité Elargie de Crédit sur la période 2011–15 a contribué notamment à : (i) solidifier le cadre macroéconomique après les déséquilibres externe et interne induits par la crise postélectorale, (ii) réduire la pauvreté, (iii) annuler et restructurer la dette, et normaliser les relations avec les créanciers, (iv) améliorer les indicateurs du « Doing Business », (v) apurer les arriérés intérieurs, (vi) améliorer l'équilibre financier du secteur électricité, (vii) assurer un revenu adéquat aux producteurs de café et de cacao, (viii) renforcer la gestion des finances publiques et de la dette, et (ix) améliorer le suivi et la gouvernance des entreprises publiques.

6. Les nouveaux accords de trois ans vise à soutenir les efforts du Gouvernement, pour consolider les acquis, avec notamment le maintien de la soutenabilité du cadre macroéconomique et budgétaire pour la mise en œuvre du PND 2016–20. Il est arrimé aux objectifs des Autorités qui sont de (i) continuer de renforcer la qualité des institutions et la bonne gouvernance, (ii) maintenir la stabilité du cadre macroéconomique, (iii) accélérer la transformation structurelle de l'économie et (iv) réduire de moitié le taux de pauvreté par une meilleure redistribution des fruits de la croissance.

Le présent mémorandum décrit l'évolution économique récente, décline les objectifs à court terme et présente le programme économique et financier à moyen terme.

EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

7. Malgré une croissance mondiale atone et la chute du prix des matières premières, le taux de croissance du PIB en termes réels de la Côte d'Ivoire de 9,2% en 2015, est resté parmi les plus élevés dans le monde. Ce dynamisme a été porté notamment par l'agriculture d'exportation, l'extraction minière (pétrole, or), les Bâtiments et Travaux Publics (BTP) et le secteur des services. Par ailleurs, les équilibres extérieur et budgétaire ont été meilleurs que prévus. La gestion dynamique du budget de l'Etat, à travers le maintien des dépenses dans la limite des ressources mobilisées, a permis de contenir le déficit budgétaire, malgré un contexte de hausse importante des investissements et des appuis extérieurs. En 2015, année électorale, le déficit budgétaire global s'est établi à 2,9% du PIB (contre 3,6% prévu). Le taux d'inflation de 1,2% est resté bien en-dessous de la norme communautaire de 3% de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

8. Le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire reste modéré. En effet, l'encours de la dette extérieure de l'administration centrale est passé de 19,5% du PIB à fin 2014 à 22,8% du PIB à fin 2015. Le niveau de la dette intérieure par rapport au PIB s'est maintenu à 18,5% en 2015. Le suivi de la dette des entreprises publiques a été renforcé. Cela s'est traduit par une amélioration de la gestion des statistiques et des paiements. Ainsi, le Gouvernement produit, notamment, les données relatives aux garanties et prêts rétrocédés, aux prêts en devises, à la situation des impayés (y compris l'évolution des arriérés des prêts garantis et rétrocédés) et aux dettes intérieures et extérieures. Ainsi, à fin juin 2016, le stock de la dette des entreprises publiques enregistré dans la « base de données des entreprises publiques »¹ s'élève à 3,5% du PIB dont 0,2% du PIB garanti par l'Etat.

9. L'activité économique s'est consolidée à fin juin 2016.

- L'ensemble des secteurs de l'économie affiche une bonne dynamique à l'exception du secteur primaire du fait de la faible pluviosité. Concernant le secteur secondaire, l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI), croît de 10,1% en moyenne sur le premier semestre 2016. L'activité industrielle bénéficie de la progression des industries extractives (+75,5%) et de la branche « électricité, gaz et eau » (+14,0%). Le BTP poursuit son dynamisme, avec un accroissement de 8,1% en moyenne de l'indicateur avancé. Au niveau du secteur tertiaire, l'indice du chiffre d'affaire du commerce de détail hors produits pétroliers présente une orientation favorable des ventes qui progressent de 1,0%. Il est également enregistré une embellie des transports avec une augmentation de 8,8% du nombre de voyageurs commerciaux et une bonne tenue des télécommunications. De plus en plus, les entreprises choisissent la Côte d'Ivoire pour établir leurs unités de production et exporter vers les pays de la sous-région.
- L'exécution budgétaire a été marquée par un bon niveau de recouvrement des recettes et une sous exécution des dépenses. Les recettes fiscales ont enregistré un dépassement d'objectif de 7,6 milliards de FCFA. Quant aux « dépenses totales et prêts nets », ils ont connu une sous consommation imputable notamment à une faible exécution des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures. En effet, les investissements financés sur ressources extérieures ont enregistré un taux d'exécution de 72,1% tandis que ceux exécutés sur ressources intérieures ont été exécutés à hauteur de 83,6%. Ces niveaux d'exécution sont imputables (i) aux procédures de certains partenaires techniques et financiers, dont les projets sont exécutés par eux-mêmes avec un retard d'information à la partie nationale, et (ii) aux besoins de spécialistes en passation de marchés pour améliorer la qualité de préparation des dossiers d'appels d'offres afin de réduire davantage le délai de passation des marchés, qui est passé de 322 jours en 2013 à 122 jours à fin 2015, afin d'atteindre l'objectif de 88 jours fixé par le Gouvernement. Le solde primaire de base ressort excédentaire à 85,5 milliards de FCFA tandis que le solde budgétaire global enregistre un déficit de 191,3 milliards de FCFA.

¹ Le champ couvert par la base de données concerne l'ensemble des entreprises à participation publique majoritaire et la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR).

- La masse monétaire s'est accrue de 11,0% résultant principalement de l'augmentation des crédits à l'économie (+20,4%) et de la position nette du Gouvernement (+31,4%). Les avoirs extérieurs nets ont baissé de 10,9%.
- En ce qui concerne la solidité financière du secteur bancaire, le nombre d'infractions des banques à la réglementation relative « au capital minimum de 10 milliards de FCFA » est passé de 10 en décembre 2015 à 7 en juin 2016. Ces derniers disposent d'un délai de grâce, échéant le 30 juin 2017, pour se conformer au seuil de 10 milliards de FCFA. Cependant, le ratio de solvabilité est ressorti à 8,6% en juin 2016, contre 9,6% en juin 2015.
- Le marché du travail continue d'évoluer positivement, avec une hausse de 6,2% de l'effectif des salariés du secteur formel. Cet accroissement est dû notamment au secteur privé (+6,5%) qui cumule 81,3% des créations nettes d'emplois.
- Les indices boursiers sont en hausse. Le marché boursier enregistre une progression moyenne des indices BRVM 10 (+1,6%) et BRVM Composite (+15,9%) par rapport à fin juin 2015. De même, la capitalisation boursière augmente de 8,3%.

10. Des réformes structurelles majeures ont été mises en œuvre.

- En vue d'améliorer le recouvrement des recettes fiscales, d'importantes réformes ont été mises en œuvre par le Gouvernement, aussi bien en matière de fiscalité intérieure qu'au niveau de la fiscalité de porte (Voir Encadré 1).

Encadré 1 : Les réformes fiscales à fin 2015

En matière de fiscalité intérieure :

- Un plan d'actions basé sur la stratégie de réforme de la TVA a été élaboré et mis en œuvre avec pour objectif, l'optimisation du rendement de cet impôt. En outre, deux Centres de Moyennes Entreprises (CME) ont été créés et sont opérationnels dans le cadre du renforcement de l'efficacité de l'administration fiscale. L'expérience des deux centres des moyennes entreprises a été un succès, avec une réduction significative du taux de défaillance qui est passé de l'ordre de 30-35% à moins de 5% en 2015, soit le taux normal enregistré dans les pays modèles. Par ailleurs, les CME ont amélioré l'efficacité de l'administration en matière de recouvrement de TVA. Selon le rapport de la mission d'assistance technique du FMI de février 2016, le rendement de la DGI en matière de recouvrement de la TVA a augmenté de 0,3% du PIB en 2015 par rapport à 2014.
- Le problème d'accumulation de stock de crédits non remboursés auquel le Gouvernement faisait face depuis plus de 10 ans a été résolu. Il n'existe plus de crédits de TVA validés en souffrance et le délai moyen de paiement a été réduit de 13,7 mois en 2013 à 1,1 jours à fin décembre 2015. Le Gouvernement a également apporté plus de transparence dans les paiements, en les faisant selon l'antériorité (First in, First Out). De même, dans le cadre de la modernisation de l'administration fiscale et dans le souci de faciliter le suivi des dossiers de remboursement de crédits de TVA par les clients de l'administration fiscale, le processus d'instruction des dossiers de remboursement de crédits de TVA a été informatisé, du dépôt du dossier au paiement. Une interface web a été mise en place pour permettre aux opérateurs économiques d'assurer le suivi de leurs dossiers en ligne. Par ailleurs, les administrations fiscale et douanière ont été interconnectées, afin d'automatiser les échanges d'information, notamment sur les attestations d'exportation, les numéros de comptes contribuables et de réduire les risques de fraudes.

- Un formulaire unique de déclaration des impôts a été mis en place pour faciliter les formalités aux opérateurs économiques. Le formulaire unique a permis de ramener le nombre de procédures et de paiements qui est passé de 63 à 24 dans l'année et est désormais utilisé par 100% des entreprises.
- Un Livre Foncier Electronique (LIFE) a été mis en place en 2014, pour permettre aux professionnels de l'immobilier d'obtenir à distance les informations nécessaires à la conduite de leurs activités. Cette réforme devrait contribuer à accélérer le dynamisme du secteur immobilier et accroître la formalisation des documents fonciers, gage d'une mobilisation plus importante de fiscalité sur le foncier. Destiné à accroître la célérité et la sécurité des transactions immobilières, le LIFE qui peut se définir comme la version informatisée du livre foncier registre, est entré en phase de consultation externe depuis le mois de janvier 2014.
- Le Gouvernement a développé un applicatif de gestion du contrôle fiscal, en vue d'intégrer plus de transparence et d'accroître la qualité et le rendement du contrôle.
- Dans le but d'assurer un meilleur suivi des revenus du pétrole, une sous-direction spécifique a été créée à la Direction Générale des Impôts. Elle participe aux enlèvements de produits pétroliers et s'assure du paiement à bonne date des parts Etat des enlèvements.

En matière de fiscalité de porte :

- La gestion électronique des chèques a été informatisée à la DGD en collaboration avec la BCEAO. Cette mesure a permis de résoudre la problématique des chèques impayés restés sans suite. Le taux d'encaissement des chèques impayés est passé de 71% à fin 2014 à quasiment 100% en 2015.
- Le Gouvernement a renforcé le contrôle des marchandises, notamment avec la réhabilitation des postes frontières, la couverture de l'ensemble du territoire et l'acquisition de deux (2) scanners mobiles à rayon X. Cette acquisition sans coût additionnel pour les opérateurs économiques et exploitée par les douaniers eux-mêmes ouvre la Direction Générale des Douanes vers de nouveaux métiers, notamment l'imagerie et permet de réduire considérablement les risques de fraudes.
- Le gouvernement a également créé une direction en charge de la gestion des régimes économiques, notamment les Admissions temporaires, les entrepôts et les exonérations. Ces dispositions combinées avec le renforcement du contrôle, ont permis d'accroître les recettes douanières sur la période 2012-2015.
- la création du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) devrait contribuer à la simplification des formalités d'importations de marchandises et à la réduction du nombre de documents et des délais.

Enfin, dans le but de mieux informer les populations sur les coûts des exonérations et leurs répartitions, le Gouvernement a commencé à produire un rapport sur les dépenses fiscales, annexé à la Loi des Finances.

- Dans le cadre de l'amélioration de la gestion de la dette publique, le Gouvernement finalisera la réorganisation de la Direction de la Dette Publique selon les exigences internationales et les normes communautaires de l'UEMOA. Cette nouvelle entité sera organisée en « Front, Middle et Back office » et centralisera l'ensemble des opérations de gestion de la dette publique et de la trésorerie de l'Etat.
- Concernant la gouvernance des entreprises publiques, le cadre de gestion a été renforcé. Les organes sociaux des entreprises publiques ont été installés et ces entités sont gérées suivant une feuille de route de renforcement de la gouvernance. Les comités d'audits et de gestion des risques ont été installés dans 39 entreprises sur 43. Par ailleurs, un arrêté fixant le seuil d'emprunts des entreprises publiques au-delà duquel l'accord du ministère du Budget est nécessaire a été signé en juin 2015 en vue d'encadrer leur endettement et garantir leur viabilité financière.

- Une Direction Générale pour la maîtrise de l'eau a été mise en place au sein du Ministère en charge de l'Agriculture, afin d'adresser toute la problématique liée à la question de l'irrigation de l'agriculture dans un contexte de changement climatique.
- L'assainissement du secteur financier se poursuit. La Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) a été mise sous Administration Provisoire en juin 2015, suivi de la décision du Gouvernement en mars 2016 de restructurer la banque. Dans ce cadre, une stratégie a été adoptée et un appel d'offres a été lancé en mai 2016 pour le recrutement d'un consultant chargé d'élaborer un plan global de restructuration. Le gouvernement a également pris la décision en mars 2016 de privatiser la Versus Bank et la Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire (BHCI). Une banque conseil a été recrutée pour accompagner le Comité de privatisation pour la valorisation de ces banques et l'identification de repreneurs potentiels.
- Les actions visant l'amélioration du climat des affaires ont été poursuivies avec la mise en place du Guichet Unique du Permis de Construire, en vue de faciliter les procédures d'acquisition des titres de propriétés foncières et d'assurer plus de célérité dans le traitement des demandes. Par ailleurs, dix Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) ont été sélectionnés pour appuyer les efforts de mobilisation des ressources. Le Bureau d'Information sur le Crédit (BIC) est opérationnel depuis février 2016 et les informations sont disponibles sur environ 690 000 clients détenteurs de comptes. Conformément aux dispositions de la loi uniforme portant réglementation des BIC, tous les établissements assujettis sont tenus de participer au système d'échange d'informations sur le crédit. En outre, le consentement préalable des clients bénéficiant de crédits antérieurs à la date de création du BIC n'est plus requis pour la collecte des informations suite à la prise de l'ordonnance n° 2016-20 du 27 janvier 2016.

PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER 2016–19

A. Cadre Macroéconomique

11. Conformément au Plan National de Développement (PND 2016–20), l'émergence de la Côte d'Ivoire sera bâtie sur une transformation structurelle de l'économie fondée principalement sur la transformation des produits de rentes et l'accélération de l'industrialisation dans un cadre macroéconomique solide. Le PND 2016–20, vise une croissance rapide et soutenue, permettant de faire de la Côte d'Ivoire un pays à revenu intermédiaire avec une qualité de vie améliorée pour l'ensemble de la population. Le développement des secteurs de l'agriculture et de l'agro-industrie constituera un levier essentiel pour diversifier l'économie et réduire la vulnérabilité aux chocs exogènes. Cela passe par le développement des industries manufacturières à plus forte valeur ajoutée et un aménagement cohérent du territoire afin d'enclencher un processus de transformation structurelle pouvant conduire à un niveau de développement plus élevé basé sur la compétitivité et l'innovation. Au centre de cette transformation structurelle se trouvent l'Etat et les Institutions de la République. Elle nécessitera également : (i) le développement d'infrastructures économiques de qualité prenant en compte les préoccupations liées à l'aménagement du territoire et la préservation de l'environnement, et (ii) un climat de paix et de sécurité qui offrira des opportunités pour le développement de la coopération internationale, l'intégration régionale et la contribution de la diaspora ivoirienne au rayonnement de la Côte d'Ivoire.

12. La croissance économique attendue de la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND 2016–20) est de 9,3% en 2016 puis 8,9% en 2017 et d'un taux moyen d'environ 8,4% entre 2018 et 2020. La performance de l'économie ivoirienne sur la période 2017–20 serait tirée à la fois par l'ensemble des secteurs, principalement secondaire et tertiaire. Sur cette période, ces secteurs enregistreraient des taux de croissance annuels moyens respectifs d'environ 6,4%, 9,5% et 10,7%, tirés par un accroissement subséquent des investissements, en particulier du secteur privé, et par la poursuite de mesures structurelles de grande envergure.

- Le secteur primaire serait tiré particulièrement par l'agriculture vivrière qui devrait bénéficier des retombées du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), et le programme de relance de l'agriculture vivrière. D'importantes ressources ont été consacrées à la modernisation de l'agriculture afin d'accroître la productivité et favoriser le transfert de la main d'œuvre vers les autres secteurs, notamment l'industrie. Dans le secteur vivrier, le Gouvernement a conduit une analyse détaillée de la situation des productions vivrières afin d'évaluer l'impact des changements climatiques et de dégager les mesures urgentes et structurelles à mettre en œuvre pour renforcer la production. Les résultats de cette analyse ont permis d'intensifier les actions notamment en faveur de la culture du riz, de la banane, du manioc et de l'igname. Ces actions portent sur (i) la distribution de semences améliorées, la construction des centres semenciers, (ii) la formalisation des circuits de commercialisation pour réduire la pression des cartels, (iii) la poursuite de la construction d'infrastructures hydro-agricoles et de l'installation des décortiqueuses, (iv) le renforcement de la formation professionnelle agricole et (v) la création d'une bourse des matières premières agricoles. Le financement de ce programme est retracé dans le budget de l'Etat et son exécution se fait selon les règles budgétaires.
- Le secteur secondaire serait porté par les BTP, le développement des industries manufacturières notamment agroalimentaires, ainsi que l'accroissement de la production minière et énergétique. Il bénéficierait également de l'aménagement et la mise en activité de nouvelles zones industrielles notamment à Abidjan.
- Quant au secteur tertiaire, il tirerait profit de la bonne tenue du transport, des télécommunications et de l'activité bancaire et financière.

Encadré 2 : Orientations stratégiques et résultats attendus de la mise en œuvre du PND 2016–20

L'exécution du PND 2012-2015 a été un franc succès et la Côte d'Ivoire a rejoint le peloton de tête des pays à forte croissance dans le monde avec un taux moyen annuel de croissance du PIB réel de 9 %. Le scénario retenu s'appuie sur une croissance économique forte, solidaire, équitable, créatrice d'emplois, notamment pour les jeunes et respectueuse du Genre et de l'environnement.

Le PND 2016-2020, qui tire les leçons de la mise en œuvre du PND 2012-2015, a pour ambition de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020 et de réduire le taux de pauvreté de moitié. La nouvelle stratégie repose sur la transformation structurelle de l'économie. Elle consacre l'industrie comme un des piliers de la transformation structurelle de l'économie en mettant l'accent sur : (i) la densification et la diversification de l'appareil productif industriel en capitalisant sur les avantages

comparatifs de la Côte d'Ivoire ; (ii) l'amélioration du taux de transformation des matières premières ainsi que le développement de chaînes de valeurs complètes notamment des filières agricoles et ; (iii) le développement du capital humain.

La réduction de la pauvreté et une meilleure redistribution des fruits de la croissance, surtout pour les plus défavorisés et les plus vulnérables, sont également un pilier de cette stratégie.

A travers la mise en œuvre du PND 2016-2020, le Gouvernement compte poursuivre les réformes structurelles et sectorielles de grande ampleur pour permettre à la Côte d'Ivoire de rejoindre à l'horizon 2020 les 50 premiers pays du monde en matière de climat des affaires selon le classement "Doing Business" de la Banque Mondiale. Ces réformes devraient également permettre de figurer dans le groupe de tête des pays africains en ce qui concerne la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des ressources publiques. La Côte d'Ivoire ambitionne également de figurer parmi les pays africains les mieux placés dans l'Indice du Développement Humain du PNUD.

Pour atteindre ces objectifs, il est prévu un niveau d'investissement global de l'ordre de 30 000 milliards de FCFA sur la période 2016-2020 (soit environ 60 milliards de dollars) dont 11 284 milliards de FCFA (22,5 milliards de dollars) pour les investissements publics structurants et 18 716 milliards de FCFA (37,5 milliards de dollars) pour les investissements privés. Le taux d'investissement devrait passer de 18,7% du PIB en 2015 à 23,9% en 2020 (l'investissement public passerait de 8% en 2015 à 9,4% en 2020 et l'investissement privé de 10,7% en 2015 à 14,5% en 2020). La contribution du secteur privé à l'investissement y compris les Partenariats Public-Privés (PPP) devrait atteindre 70% en 2020.

Les investissements ont été judicieusement choisis autour de moteurs puissants de croissance transversaux (sécurité, gouvernance, justice, santé, éducation et environnement) et verticaux (agriculture, énergie, mines, hydrocarbures, industrie, tourisme et secteur financier).

En vue de mobiliser les ressources nécessaires au financement du Plan National de Développement (PND 2016-20, un Groupe Consultatif s'est tenu avec succès les 17 et 18 mai 2016 à Paris.

Concernant le secteur public, le montant total des financements annoncés par les bailleurs de fonds s'est élevé à 7 700 milliards de FCFA soit 15,4 milliards de dollars dont 6 350 milliards de FCFA (12,7 milliards de dollars) de nouveaux financements et 1 350 milliards de FCFA (2,7 milliards de dollars) de financements acquis.

S'agissant du secteur privé, les intérêts exprimés séance tenante sur les opportunités d'investissements présentées au cours du Groupe Consultatif sont ressortis à 19 milliards de dollars, soit 9 500 milliards de FCFA dans l'attente de la finalisation des échanges qui vont se poursuivre dans les prochains mois.

13. En 2016, l'activité économique devrait enregistrer une croissance de 9,3%, portée par les secteurs secondaire et tertiaire. Le taux de croissance du secteur primaire se situerait à +2,0%, dû à la bonne performance de l'agriculture vivrière (+7,4%) suite au retour des pluies. Ceux des secteurs secondaire et tertiaire seraient respectivement de +16,8% et +10,8%, grâce aux performances de l'énergie, des BTP et de l'extraction minière, ainsi que des services de transport, des banques et assurances. Du côté de la demande, la croissance reste portée par la consommation finale (+8,0%) et le dynamisme des investissements (+28,6%), en relation avec l'amélioration continue du climat des affaires et l'accélération de l'exécution physique des projets.

14. Les échanges avec l'extérieur seraient caractérisés par un excédent du solde global de 0,8% du PIB en 2016 sous l'effet de l'afflux de capitaux.

15. La situation monétaire en 2016 enregistrerait une hausse de 12,9% de la masse monétaire par rapport à 2015 due à l'augmentation des avoirs extérieurs nets de 8,5%, et des crédits à l'économie de 18,5%. Le renforcement des avoirs extérieurs proviendrait de la

mobilisation des ressources extérieures sur des prêts projets et des investissements directs étrangers. Quant aux crédits à l'économie, ils bénéficieraient de la confiance des acteurs du secteur bancaire en lien avec les perspectives positives à moyen terme qui offrent des opportunités croissantes.

B. Emploi et politique sociale

16. Le Gouvernement entend mettre le développement du capital humain et l'amélioration du bien-être de la population au centre de ses priorités. La croissance inclusive, principal moyen d'amélioration du bien-être des populations, nécessitera (i) la mise en place des mécanismes favorisant l'emploi des jeunes et un soutien aux petits producteurs ruraux, (ii) un meilleur accès aux services sociaux de base de qualité pour accélérer la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) et (iii) un système de protection sociale qui renforce la résilience et la capacité productive des ménages pauvres et vulnérables.

17. Le Gouvernement compte promouvoir la création d'emplois durables. Dans cette dynamique, l'Agence Emploi Jeunes créée en décembre 2015, se chargera d'organiser l'action des différents acteurs et adressera toute la problématique de l'emploi en particulier celui des jeunes. Le Gouvernement compte également adapter les formations aux besoins du marché du travail à travers la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle. Cette réforme vise à (i) satisfaire la demande de formation technique et professionnelle, (ii) offrir des formations adaptées aux besoins de qualification exprimés par le marché du travail, (iii) renforcer le partenariat école et entreprise, (iv) assurer les conditions d'une insertion durable des demandeurs d'emploi et des personnes en situation de précarité, (v) mettre en place un mécanisme de certification des compétences, en concertation avec les milieux professionnels, et (vi) promouvoir une gouvernance efficace et efficiente du système de Formation Technique et Professionnelle (FTP), en privilégiant l'autonomie et la responsabilité des structures d'enseignement et de formation.

18. Le Gouvernement veillera à la réduction des inégalités entre les couches sociales et à l'amélioration de l'Indice de Développement Humain (IDH). Il continuera le déploiement de sa politique de Couverture Maladie Universelle (CMU). Ainsi, la phase d'enrôlement débutée en 2015, devrait s'étendre sur 7 ans. Elle est accompagnée par la mise en œuvre d'un projet pilote en 2017 pour s'assurer de l'efficacité du système. Afin d'en garantir la pérennité et la viabilité, le Gouvernement veillera à la solidité financière du système et à sa gestion rigoureuse. Pour la qualité des prestations médicales, un accent particulier sera porté sur la mise à niveau et l'extension des centres de santé et du plateau technique. Cette couverture devrait participer à l'amélioration de l'espérance de vie à la naissance et à la réduction de la mortalité infantile. En outre, il poursuivra sa politique d'accès à une éducation pour tous, un logement décent, une énergie propre, une eau potable et un cadre de vie salubre. Dans ce cadre, des efforts seront poursuivis pour renforcer les dépenses pro-pauvres et améliorer les revenus des producteurs agricoles, à travers un prix rémunérateur et une optimisation du rendement des produits. Les projets en cours pour accroître l'inclusion financière devraient également contribuer à assurer une croissance plus inclusive.

C. Objectifs du programme 2016–19

19. L'objectif principal du programme économique et financier 2016–19 soutenu par la FEC et MEDC est d'accompagner le Gouvernement dans la réalisation des objectifs du PND

2016–20 et dans la mise en œuvre de politiques structurelles de grande ampleur. Le taux de croissance annuel moyen projeté est d'environ 8,8% sur la période 2016–19 sous l'effet de la mise en œuvre de certains grands projets dans les domaines de l'agriculture, des mines, de l'énergie, des infrastructures et du tourisme. Le Gouvernement poursuivra également les réformes structurelles pour consolider les bases de la bonne gouvernance mises en place de 2012 à 2015, pour développer le secteur financier et rendre davantage attractif l'environnement des affaires.

20. Pendant la période du programme, les équilibres internes et externes seront préservés.

- Le déficit du solde budgétaire s'établirait à 4,0% du PIB en 2016 puis serait réduit progressivement pour atteindre 3,0% du PIB en 2019.
- L'inflation devrait rester inférieure à 3%, conformément à la norme communautaire.
- Le déficit du compte courant extérieur serait maîtrisé en dessous de 3% du PIB sur la période 2016–19, en dépit de la hausse des importations des biens intermédiaires et d'équipement en soutien à l'investissement. Toutefois, le solde global ressortirait excédentaire sur la période, grâce notamment aux investissements directs étrangers.

21. En vue d'atteindre les objectifs du PND, le programme économique et financier soutenu par la **FEC/MEDC**, s'articulera autour des piliers suivants : (i) la préservation des marges de manœuvre budgétaire de l'Etat, notamment à travers le maintien de la soutenabilité de la dette, (ii) le renforcement de la gestion des finances publiques et des entreprises publiques, (iii) le développement du secteur privé, (iv) l'assainissement et le développement du secteur financier, et (v) le renforcement de l'appareil statistique.

D. Préserver les marges de manœuvre budgétaire et poursuivre les investissements dans les secteurs prioritaires

22. Dans le contexte mondial du resserrement des financements internationaux et du ralentissement de la croissance mondiale, la politique budgétaire sur la période 2016–19 visera à préserver les marges de manœuvre budgétaire tout en poursuivant les investissements structurants notamment dans les infrastructures de base et les secteurs sociaux conformément au PND 2016–20. En effet, les perspectives budgétaires sont exposées à certains aléas négatifs. Au plan extérieur, il s'agit du resserrement à terme des conditions financières internationales et du ralentissement de la croissance mondiale et de son impact sur les recettes d'exportation malgré les termes de l'échange positifs et des bons résultats obtenus lors du groupe consultatif pour le financement du PND. Au niveau intérieur, il s'agit de la situation financière de certaines entreprises publiques, des risques liés aux recours accrus aux PPP et de la sécheresse. Parallèlement, la consolidation d'une croissance économique forte et inclusive nécessite la poursuite des efforts du Gouvernement visant à (i) remédier aux goulots d'étranglement en matière d'infrastructures dans les domaines du transport, de la communication, de l'énergie et l'agriculture, (ii) accroître les dépenses sociales pour notamment renforcer le capital humain, réduire la pauvreté et prévenir les pandémies, et (iii) maintenir la situation sécuritaire.

Dans ce contexte, l'accent sera mis sur l'accroissement des recettes fiscales à travers la poursuite

des efforts d'amélioration de l'efficacité des administrations fiscale et douanière, une rationalisation des exonérations, ainsi que la poursuite de la maîtrise des dépenses courantes. Les objectifs budgétaires à moyen terme, basés sur la programmation financière du programme, sont notamment les suivants :

- faire passer le taux de pression fiscale de 15,7% du PIB en 2015 à 17,1 % du PIB en 2019.
- faire passer le taux d'investissement public de 6,6% du PIB en 2015 à 7,4% en 2016 puis 8,7% en 2019.
- faire passer les dépenses pro-pauvres de 9,4% du PIB en 2015 à 9,5% en 2016 et 2017.
- réduire progressivement le niveau de déficit budgétaire de 4,0% du PIB en 2016 à la norme communautaire de 3% du PIB en 2019.

23. Pour 2016, le déficit budgétaire projeté est revu à la hausse pour prendre en compte les dépenses supplémentaires, notamment en matière de sécurité. Les recettes fiscales s'afficheraient à 3 318,2 milliards de FCFA en hausse de 12,3% par rapport à 2015. Les investissements, en faveur de l'amélioration du cadre de vie des populations et du renforcement des bases de la croissance économique, se chiffrent à 1 547,1 milliards de FCFA en hausse de 24,0% par rapport à 2015. Les investissements supplémentaires sont destinés principalement aux dépenses sécuritaires et à la lutte contre le terrorisme et au renforcement des infrastructures dans l'éducation de base pour répondre à l'exigence de l'école pour tous. La part du financement des projets sur concours extérieurs est prévue à 484,6 milliards de FCFA représentant 30,9% du financement global. Ainsi, les soldes primaire et global devraient s'établir respectivement à -812,1 milliards de FCFA et -834,5 milliards de FCFA (soit -3,9 % du PIB et -4,0% du PIB). En outre, le montant des dépenses pro-pauvres serait de 1 998,5 milliards de FCFA contre 1 770,2 milliards de FCFA en 2015. Ces dépenses qui évoluent de 12,9% par rapport à 2015, représentent 9,5% du PIB et couvrent les différents secteurs de la vie sociale.

24. Les réformes seront entreprises pour élargir l'assiette et renforcer les administrations fiscale et douanière dans un contexte de resserrement des conditions financières internationales. Le taux de pression fiscale prévue à 16,7% du PIB en 2016 devrait atteindre 17,1% du PIB en 2019. Les actions et initiatives prévues pour améliorer le recouvrement des recettes fiscales et douanières sont inscrites dans l'encadré 3.

Encadré 3 : Les réformes fiscale et douanière sur le moyen terme

Les réformes concernent entre autres l'élargissement de l'assiette, la simplification du dispositif fiscal et la modernisation des administrations fiscale et douanière.

Le Gouvernement entend mener une étude d'évaluation du Code des investissements, afin d'apprécier l'impact socio-économique des exonérations fiscales en vue de les rationaliser et de s'assurer de la pertinence des dispositions y figurant, en liaison avec les objectifs fixés dans le PND.

Parallèlement, les efforts de réformes entamés dans les administrations fiscale et douanière seront poursuivis pour continuer à améliorer leur rendement.

En matière de fiscalité intérieure, ces réformes portent sur :

La simplification du dispositif fiscal et l'élargissement de l'assiette par :

la création de deux nouveaux Centres des Moyennes Entreprises (CME) pour renforcer le suivi des contribuables et la modification du seuil d'éligibilité auxdits centres, avec pour objectif à terme de couvrir le seuil d'assujettissement à la TVA et ;

l'amélioration de l'évaluation de la dépense fiscale grâce notamment à l'assistance technique du FMI.

La modernisation de l'administration fiscale par :

l'élaboration d'un nouveau schéma directeur informatique de la DGI ;

la mise en place des télé-déclarations après le succès du formulaire unique ;

l'informatisation du guichet unique de dépôt des états financiers ;

la mise en œuvre graduelle des télépaiements et ;

la poursuite de la mise en œuvre du Livre Foncier Electronique.

En matière de fiscalité de porte, les réformes concernent :

l'adoption d'un nouveau code des Douanes ;

la poursuite de l'analyse de risques ;

l'acquisition et le déploiement de nouveaux scanners aux frontières et ;

la poursuite du renforcement des capacités de la lutte contre la fraude.

25. Le Gouvernement prendra des dispositions pour exécuter les dépenses de manière prudente. A cet effet, il appliquera de façon stricte la régulation budgétaire. Les réunions du Comité de trésorerie seront poursuivies, afin de procéder, grâce au Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFiP), aux ajustements nécessaires dans le cadre de la gestion budgétaire.

26. L'Etat compte privilégier autant que possible, les dépenses d'investissements publics structurants et les dépenses pro-pauvres. Ainsi, pour disposer d'une marge budgétaire suffisante, le Gouvernement envisage de continuer de rationaliser les dépenses de fonctionnement à travers le renforcement des contrôles sur les abonnements de l'État et la gestion efficiente des effectifs de la fonction publique. Le Gouvernement entend également réviser la stratégie de maîtrise de la masse salariale en tenant compte des orientations et du cadre macroéconomique du PND 2016–20, afin de poursuivre la convergence vers la norme communautaire qui se situe à 35 % des recettes fiscales. Il renforcera les actions visant la réhabilitation et la construction des infrastructures de base. Conformément à son objectif de réduire de moitié la pauvreté d'ici 2020, le Gouvernement continuera à privilégier les dépenses pro-pauvres en augmentant leur part dans le budget, notamment dans les domaines de l'électrification rurale, l'hydraulique villageoise, l'agriculture vivrière et l'emploi. Il est disposé à recevoir les appuis des partenaires au développement notamment la Banque Mondiale dans ce cadre, tant en matière financière que technique dans la définition et le financement desdites dépenses. En outre, le Gouvernement envisage également de promouvoir l'agriculture vivrière, à travers la production de masse des cultures vivrières, et l'agro-industrie pour favoriser la création d'emplois et lutter contre la pauvreté.

27. Le Gouvernement compte poursuivre les réformes et la restructuration des entreprises du secteur public, en vue d'améliorer leur gestion et limiter les subventions et risques éventuels sur le Budget de l'Etat. Dans ce cadre :

- Le Gouvernement continuera de présenter en Conseil des Ministres le rapport annuel sur la situation économique et financière des entreprises du portefeuille de l'Etat et de l'annexer au projet de loi de finance portant budget de l'Etat.
- Le Gouvernement renforcera le suivi de la dette des entreprises publiques. Il continuera d'enrichir la base de données de la dette des entreprises publiques, en y intégrant les données du service de la dette de 12 entreprises avant fin juin 2017. Les données relatives à l'ensemble des entreprises concernées seront intégrées avant fin décembre 2017. Ce processus fera l'objet d'un suivi régulier, avec la production, à fin mars 2017, d'une note d'étape mettant notamment en exergue les progrès accomplis ainsi que les perspectives pour l'atteinte de l'objectif fixé à fin juin 2017. Conformément à cette progression, le Gouvernement produira, avant la fin de chaque trimestre, un tableau récapitulatif de l'exécution du service de la dette des entreprises publiques du trimestre précédent. Par ailleurs, le Gouvernement continuera de s'assurer de la stricte application de l'arrêté N°399/MPMB/DPP du 1er juin 2015 portant fixation du seuil d'emprunt et de garanties des sociétés d'Etat.
- Les Comités d'audits mis en place par le Gouvernement au sein des Conseils d'Administration des entreprises continueront leurs activités pour permettre auxdits Conseils d'être plus efficaces dans leurs missions de contrôle et d'administration. La transmission systématique des procès-verbaux des réunions des Conseils d'Administration sera renforcée, afin de permettre d'alerter la tutelle financière à bonne date sur d'éventuels dysfonctionnements.
- Les entreprises du secteur énergie seront restructurées sur la base notamment des recommandations des audits de la SIR et de PETROCI.
 - Concernant PETROCI, la situation financière devrait s'améliorer en 2016 et le résultat net devrait ressortir en équilibre ou excédentaire, grâce au plan de restructuration en cours. Le Gouvernement accordera une attention particulière au suivi dudit plan.
 - S'agissant de la SIR, une amélioration des résultats d'exploitation a été enregistrée en lien avec l'accroissement de la demande nationale. La mise en œuvre des recommandations de l'audit réalisé en 2016 permettra de proposer un plan de restructuration de la dette, d'un montant de 368 milliards de FCFA, en vue d'atteindre l'équilibre financier à moyen terme. Dans ce cadre, le Gouvernement entend aider à la restructuration de la dette de la SIR qui reste un facteur majeur de dégradation de sa situation financière. En effet, le Gouvernement, à travers notamment l'octroi d'une garantie, apportera son appui à la SIR pour lever les ressources adéquates aux fins de cette restructuration. Il a adopté en octobre 2016 une communication en Conseil des Ministres relative à ladite restructuration. Le remboursement de cet emprunt sera adossé sur une part du soutien à la marge octroyé par l'Etat à la SIR. Ces informations seront entièrement retracées dans le Budget de l'Etat conformément aux procédures de finances publiques.
- Les mesures mises en œuvre dans le secteur électricité (voir encadré 4) devraient permettre un retour à l'équilibre à fin 2016 et contribuer à accroître l'offre d'électricité pour soutenir la dynamique de croissance, en dépit de la suspension de la hausse tarifaire de janvier 2016.

- La restructuration des entreprises publiques du secteur des transports va se poursuivre.
 - En ce qui concerne Air Côte d'Ivoire, son développement va porter sur le renforcement de sa flotte pour atteindre une taille optimale en vue d'assurer sa rentabilité financière, conformément au nouveau business plan qui sera adopté à fin 2016. A échéance, la mise en œuvre de ce business plan, qui devrait intégrer notamment un désengagement progressif de l'Etat, permettra l'atteinte de l'équilibre financier. En outre, un rapport semestriel sur la situation financière de Air Côte d'Ivoire sera élaboré et transmis tous les 6 mois au Ministre en charge du Budget et du Portefeuille de l'Etat.
 - S'agissant de la SOTRA, grâce à la mise en œuvre du plan de restructuration sur la période 2012–15, la situation financière a été assainie. Conformément à son plan d'affaire, la société devrait renforcer sa situation financière et dégager des résultats bénéficiaires sur toute la période 2017–25, grâce notamment à l'acquisition de nouveaux autobus et à l'exploitation de nouvelles lignes dédiées au transport intra communal (WIBUS).
- Dans le cadre du programme de privatisation, une liste de quinze (15) entreprises à privatiser a été adoptée par le Gouvernement en décembre 2012. Trois (03) entreprises ont été privatisées et le processus est en cours pour les autres.
- En vue d'améliorer la gestion des entreprises publiques, le Gouvernement a décidé le 15 juin 2016 en Conseil des Ministres d'établir les contrats de performance entre l'Etat et ces entreprises. Ces contrats permettront de définir, en cohérence avec le projet de chaque société et sur la base des orientations fixées au niveau gouvernemental, des objectifs de performances opérationnelles, techniques, économiques et financières à atteindre par les entreprises à une échéance pluriannuelle, sous la forme d'un programme d'actions de 3 à 5 ans. Cette opération commencera par une phase pilote sur 10 entreprises, qui s'achèvera en décembre 2016, avant un déploiement progressif du dispositif à compter de 2017.

Encadré 4 : Equilibre financier et développement du secteur électricité

Rétablissement de l'équilibre financier

La situation financière du secteur électricité s'améliore grâce à la mise en œuvre de la stratégie à moyen terme, pour le développement et le rétablissement de l'équilibre financier, adoptée en novembre 2012.

En 2015, le solde d'exploitation ressort déficitaire de 39,9 milliards de FCFA contre une prévision de - 53,3 milliards de FCFA, à la suite notamment des mesures d'ajustement tarifaire mises en œuvre à partir de juillet 2015 et d'une meilleure disponibilité du gaz qui a permis de réduire l'utilisation du HVO.

Le solde d'exploitation 2016 présenterait un équilibre qui sera consolidé dès 2017 et renforcé en 2018 et 2019. Les projections 2016–19 intègrent notamment des ajustements tarifaires sur la période 2017–19.

L'excédent du solde d'exploitation à partir de 2016 devrait contribuer au financement des projets d'augmentation de l'offre d'électricité et d'entretien du réseau, en vue de faire face à la demande intérieure et extérieure. Ces projets devraient permettre d'atteindre plus de 4000 MW en 2020 avec un mix énergétique de 34% en énergies renouvelables, 57% en thermique et 9% en charbon.

Pour la période 2016–17, le Gouvernement entend poursuivre ses efforts à travers la mise en œuvre des actions suivantes :

Au niveau de l'augmentation de l'offre

Poursuite des projets de la filière charbon (développement d'un nouveau pôle de production d'électricité à San-Pedro avec 2 centrales à charbon de 700 MW chacune).

Poursuite de l'hydro-électricité (achèvement du barrage de Soubré, développement des autres sites sur le Bandama, Sassandra, Cavally et Comoé).

Intensification dans la production des énergies renouvelables (mise en œuvre des projets solaires, biomasse et petite hydroélectricité).

Poursuite de la production de l'électricité de type thermique gaz par le développement des cycles combinés.

Mise en œuvre du projet d'approvisionnement en gaz naturel liquéfié (GNL).

Poursuite du projet de développement et d'exploration du gaz naturel local.

Concernant l'entretien des réseaux de transport et de distribution

Mise en œuvre du projet de réhabilitation et de développement du réseau de transport et de distribution sur l'ensemble du territoire avec la construction de 13 nouveaux postes sources, de plus de 2000 km de lignes de transport, et l'extension et le renforcement de 14 postes sources existants.

Mise en œuvre des projets identifiés dans les plans directeurs et notamment ceux inscrits au financement des bailleurs de fonds : BAD, BEI, BM et UE.

28. Le Gouvernement entend appliquer les recommandations issues des différents audits sur les passifs et les marchés publics.

- Le Gouvernement a procédé à la budgétisation de l'ensemble des besoins depuis 2015. Il sera procédé à une évaluation de l'exécution desdites dotations, afin de s'assurer qu'aucun passif nouveau n'a été constitué sur la consommation de carburant. Il règlera également les instances de paiement des carburants des armées à l'égard de la PETROCI avant la fin de l'année 2016.
- Au titre de l'audit du stock des marchés en souffrance de 1993 à 2012, le Gouvernement exploitera les résultats en vue de leur traitement.
- Au titre des passifs de la période 2000-2010 portant sur un montant de 428 milliards de FCFA, le montant préliminaire validé s'élève à 184 milliards de FCFA. Ce résultat fera l'objet d'une décision du Gouvernement, qui permettra de déterminer le montant final à payer. Le Gouvernement élaborera et adoptera un plan d'apurement. Dans l'attente de son adoption, par précaution, un montant a été provisionné dans le budget de l'Etat 2017.

29. Le Gouvernement évaluera tous les projets financés sous forme de Partenariat Public-Privé (PPP). Il s'agira d'adopter un mécanisme permettant d'inventorier et de surveiller tous les risques budgétaires explicites et implicites provenant des PPPs. De plus, le Gouvernement compte renforcer la capacité des Institutions de gestion de l'investissement public et renforcer le cadre légal relatif aux PPPs. Le Gouvernement entend bénéficier de l'assistance technique du FMI dans ce cadre en 2017.

30. Concernant la dette de l'administration centrale, les résultats de la dernière Analyse de Viabilité de la Dette extérieure confirment que la dynamique de la dette ivoirienne demeure soutenable, mais aussi que le risque de surendettement du pays reste modéré. Dans le scénario de référence, tous les indicateurs de la dette restent inférieurs à leurs seuils respectifs. Cependant dans les tests de résistance, certains indicateurs relatifs à l'encours de la dette devraient dépasser leurs seuils respectifs en cas de choc extrême combiné. L'AVD montre que la Côte d'Ivoire reste vulnérable aux chocs macroéconomiques négatifs qui concerneraient en particulier les exportations, le taux de croissance, l'investissement direct étranger, et souligne la nécessité de ne pas concentrer davantage les échéances au milieu des années 2020.

31. La politique budgétaire du Gouvernement sur la période triennale 2017–19 sera marquée par la réduction progressive du déficit budgétaire global, pour atteindre la norme communautaire en 2019. Le projet de budget 2017 a été adopté par le Gouvernement en Conseil des Ministres, le mercredi 28 septembre 2016, et affiche un déficit budgétaire de 3,7% du PIB. Il a été transmis à l'assemblée nationale pour son adoption définitive. Le déficit budgétaire passerait ainsi de 4,0% du PIB en 2016 à 3,0% en 2019. Cette évolution est la résultante de l'effet combiné de l'optimisation du potentiel de recouvrement fiscal et de la maîtrise des dépenses. Au niveau des recettes, le Gouvernement optimisera les procédures de paiement de l'impôt, avec l'introduction des télépaiements, à savoir le paiement des impôts par virement bancaire et par mobile money. Il accentuera la lutte contre la fraude à travers le renforcement des systèmes d'information des administrations fiscale et douanière. En matière de politique fiscale, le Gouvernement entend entre autres, procéder à une étude du code des investissements, notamment en vue d'apprécier l'impact des exonérations fiscales sur le développement du tissu économique et les finances publiques ainsi que les conditions idoines permettant d'atteindre les objectifs de développement sectoriels, tels que définis dans le PND 2016–20. En matière de dépenses, la politique budgétaire se traduira par la maîtrise de la hausse des dépenses de fonctionnement à travers la recherche d'une plus grande efficacité des services. La masse salariale devrait continuer de diminuer en termes de poids par rapport aux recettes fiscales, en lien avec la stratégie de maîtrise qui sera par ailleurs révisée. L'accent continuera d'être mis sur les dépenses d'investissement, pour soutenir les politiques du Gouvernement notamment en matière d'éducation, de santé et pour satisfaire les besoins d'infrastructures sous-tendus par le maintien d'une forte croissance à long terme. Le Gouvernement entend dématérialiser de façon progressive le processus de passation des marchés publics en vue de réduire les coûts et délais, d'améliorer l'accès des PME aux marchés publics ainsi que l'efficacité globale de l'exécution des dépenses d'investissement.

32. La politique d'endettement au cours du programme 2016–19 visera à faire baisser le ratio de dette publique totale - PIB en valeur actuelle (VA), de façon à réduire le risque de surendettement et renforcer la résistance aux chocs extérieurs. Elle veillera en particulier dans le plan d'emprunt à :

- limiter les vulnérabilités de la dette et à éviter une accumulation excessive d'emprunts arrivant à échéance au milieu des années 2020 tout en tenant compte également des risques éventuels de refinancement et de change ;
- mobiliser les ressources sur les marchés financiers internationaux et à prendre en compte les éventuelles volatilités des marchés, et la détérioration des conditions de prêt ;

- élargir la base des créanciers nationaux et régionaux et la diversifier notamment par l'émission des obligations Sukuk, en travaillant avec les institutions régionales pour développer le marché obligataire secondaire.

33. Le Gouvernement continuera de renforcer la gestion de la dette. Un plan triennal 2016–18 de renforcement des capacités de l'ensemble du personnel de la Direction de la Dette Publique, actuellement en cours de reorganisation en front office, middle office et back office, sera finalisé. Il devrait bénéficier de l'appui technique et financier de la BAD, du FMI et de la BADEA. Ce plan cible les principaux axes de formation que sont l'analyse et la gestion des risques, la programmation financière, la gestion macroéconomique, la stratégie d'endettement à moyen terme, l'analyse de la viabilité de la dette et le cadre des dépenses à moyen terme, l'analyse financière, la gestion de la trésorerie, les aspects juridiques de la dette pour économistes et les aspects économiques de la dette pour juristes. Par ailleurs, les projets de textes relatifs au cadre juridique de la dette et les procédures du Comité National de la Dette Publique sont en cours de finalisation. Ils concernent notamment la saisine et le fonctionnement du CNDP, ainsi que des textes portant sur l'approbation des emprunts et l'émission de garanties publiques.

34. Le Gouvernement continuera d'améliorer la gestion de la dette publique conformément aux exigences internationales et aux normes communautaires de l'UEMOA. Il adoptera un projet de loi portant politique nationale d'endettement et de gestion de la dette publique. Par ailleurs, après l'adoption dudit projet de loi par l'Assemblée Nationale, plusieurs décrets d'application de la loi susmentionnée seront pris, notamment celui relatif à la saisine du Comité National de la Dette Publique (CNDP).

35. Le Gouvernement entend préserver la bonne qualité de sa signature et la bonne perception de la Côte d'Ivoire par les investisseurs. Il compte profiter des acquis réalisés en termes de réorganisation de la Direction de la Dette en front, middle et back office et d'élaboration du manuel de procédures du CNDP. Pour y parvenir, le Gouvernement envisage de :

- renforcer les capacités du CNDP et de la Direction de la Dette Publique ;
- assurer une gestion active de la trésorerie de l'Etat ;
- poursuivre l'amélioration de la communication avec le marché ; et
- élargir le suivi de la dette à l'ensemble du secteur public. Dans ce cadre, le Gouvernement complètera la base de données relative à la dette des entités publiques et sociétés à participation financière publique majoritaire en y intégrant le service de la dette. A moyen terme, l'interconnexion entre le Système de Gestion des Entreprises Publiques (SIGEP) et le Système de Gestion et d'Analyse de la Dette (SIGADE) sera réalisée afin de disposer d'informations fiables en temps réel.

E. Renforcer la gestion des finances publiques

36. Le Gouvernement continuera la modernisation des modes de pilotage et de gestion des finances publiques. A cet égard, il entend poursuivre (i) la prise des textes d'application de la Loi Organique portant Loi de Finances, (ii) la finalisation de la Charte de gestion des Programmes, (iii) la mise en place du nouveau Système d'Information Budgétaire,

(iv) l'amélioration de la pratique du plan d'engagement des dépenses budgétaires en cohérence avec les plans de passation des marchés publics et articulé avec le plan de trésorerie tout en poursuivant la réduction du recours aux procédures exceptionnelles de dépenses, (v) la formation des acteurs centraux et déconcentrés de la dépense publique sur le nouveau système de gestion des finances publiques et plus particulièrement sur les CDMT et les Budgets Programmes, avec le démarrage de la phase pilote sur cinq Ministères, et (vi) le renforcement des capacités des comités sectoriels CDMT à l'élaboration des outils de performance. Par ailleurs, il compte poursuivre l'amélioration de la qualité et la transparence de l'information budgétaire et comptable à travers les communications en Conseil des Ministres sur l'exécution budgétaire et les opérations de passation des marchés publics. Dans cette optique, le Gouvernement poursuivra ses efforts visant à garantir la qualité de la balance générale des comptes et notamment l'apurement des comptes d'imputation provisoire. Suite à la mise en place du nouveau Système d'Information Budgétaire, il poursuivra le projet de mise en œuvre d'un système d'information intégrant de manière optimale les parties budgétaires et comptables de la chaîne de la dépense notamment procédant à l'interfaçage entre le SIGFIP et ASTER en décembre 2017. Il complètera la documentation budgétaire pour y faire apparaître les risques liés à la situation financière difficile de certaines entreprises publiques et ceux liés aux PPPs et prévoira dans un second temps la publication d'un rapport concernant la performance d'entreprises publiques qui sera annexé à la documentation budgétaire à partir de 2018.

37. Le Gouvernement compte renforcer la Cellule d'Information des Opérateurs Economiques (CELIOPE) pour une meilleure transparence et une bonne gouvernance. Cette cellule a été créée au sein de la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF) afin de faciliter et de renforcer la communication avec le secteur privé. Le Gouvernement reste convaincu qu'une meilleure dissémination de l'information sur le processus d'exécution budgétaire auprès des opérateurs devrait contribuer à éliminer la constitution de passifs extrabudgétaires. Les actions à mener concerneront :

- l'achèvement et la mise en œuvre effective du progiciel de gestion de la CELIOPE et la formation des agents et ;
- la poursuite de la stratégie de promotion et de vulgarisation des activités de la CELIOPE.

38. Le Gouvernement continuera l'amélioration du système de passation des marchés publics. A cet effet, il entend poursuivre (i) les actions de réduction des délais de passation des marchés publics, (ii) la mise en place des cellules de passation des marchés publics auprès des ministères techniques et autres structures assujetties au Code des marchés publics et (iii) la transposition des directives relatives à la Maitrise d'Ouvrage Délégués et aux Délégations de Services Publics. Le Gouvernement s'engage par ailleurs à limiter les contrats de préfinancement conformément aux dispositions du code des marchés publics.

39. Dans la perspective de l'élaboration du TOFE selon le Manuel des Statistiques des Finances Publiques (MSFP) 2001, après la finalisation du cadre minimum, il est envisagé l'élargissement du champ en 2017. A cet effet, conformément au chronogramme adopté pour les travaux du Comité TOFE, la transcription des opérations financières de l'Administration centrale selon le MSFP 2001 sera effective, avant décembre 2016 et les entités extrabudgétaires y seront intégrées pour mi-2017. Les actions seront également poursuivies, en vue de la conformité du format des données transmises par les établissements publics nationaux (EPN) et les institutions de sécurités sociales. Le champ de couverture sera ensuite progressivement élargi aux autres unités de l'administration publique avant la fin de l'année 2018.

40. La gestion de la trésorerie sera davantage modernisée et optimisée avec la mise en place du Compte Unique du Trésor (CUT). A l'issue de la phase pilote entamée en 2015, dont l'achèvement est prévu en juin 2017, le programme de clôture des comptes sera accéléré et une mise à jour de l'inventaire des comptes ouverts dans les banques commerciales sera mené. Le CUT sera progressivement opérationnel d'ici à fin 2018. Le CUT contribuera à assurer une gestion active de la trésorerie de l'Etat.

F. Renforcer l'environnement des affaires et développer le secteur privé

41. Le Gouvernement entend accroître de manière significative la contribution du secteur industriel dans la création de richesses et d'emplois. Cette industrialisation nécessite un approfondissement des problématiques liées à l'amélioration continue de l'environnement des affaires, au renforcement de la compétitivité et au développement de partenariat.

42. Partant des acquis en matière de réforme 'Doing Business', le Gouvernement continuera ses efforts pour améliorer l'environnement des affaires (Encadré 5). Par ailleurs, les actions de la Haute Autorité à la Bonne Gouvernance dans la vie publique seront renforcées par la lutte intensive contre la corruption et le contrôle de la commande publique. Les principales actions prévues visent : (i) la promotion de l'intégrité publique, de la transparence et de la redevabilité et (ii) le renforcement de la gouvernance des secteurs stratégiques (agriculture, pétrole, mines, éducation et santé).

Encadré 5 : Réformes pour l'amélioration du climat des affaires en 2016 et 2017

La Côte d'Ivoire poursuit la mise en œuvre des mesures d'amélioration de l'environnement des affaires, « Focus Doing Business ». De façon spécifique, les actions, non exhaustives suivantes seront réalisées sur la période 2016-2017 :

Création d'entreprise

Mettre en place un identifiant unique pour l'immatriculation des entreprises en Côte d'Ivoire.

Réaliser la création d'entreprise en ligne en Côte d'Ivoire.

Mettre en ligne les informations portant sur les formalités d'obtention des licences et permis d'affaires.

Régulariser les entreprises anciennement immatriculées en leur attribuant un identifiant unique.

Dématérialiser progressivement la délivrance des licences et permis d'affaires (agrément, certificats, autorisations).

Permis de construire

Mettre en ligne toutes les informations relatives au Permis de construire.

Améliorer les performances de la Côte d'Ivoire en matière de délivrance de permis de construire.

Commerce frontalier

Finaliser la pleine opérationnalité du Guichet Unique du Commerce Extérieur Commerce Transfrontalier.

Etendre le champ d'application de la médiation judiciaire et conventionnelle à la résolution des litiges fonciers.

Exécution des contrats

Réduire de 350 à 200 jours les délais d'exécution des décisions de justice.

Réduire les coûts d'accès à la justice.

43. Le Gouvernement continuera de contribuer à améliorer la productivité et la compétitivité du secteur privé par la réduction des coûts des facteurs :

- Le renforcement du réseau d'infrastructures économiques (télécommunication, transport et énergie) se poursuivra pour accompagner la politique d'industrialisation.
- La mise en place de l'Agence de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles (AGEDI) et du Fonds de Développement des Infrastructures Industrielles (FODI) contribuera à accélérer la réhabilitation de la zone industrielle de Yopougon ainsi que l'aménagement de celle de PK24.
- La construction de nouvelles zones industrielles est prévue dans les différentes régions dans le cadre du développement de pôles économiques compétitifs.
- Le Gouvernement continuera de promouvoir le cadre de dialogue Etat-Secteur privé à travers le renforcement du Comité de Concertation Etat/Secteur Privé CCESP.

44. Le Gouvernement compte densifier le secteur des PME/ PMI et le rendre plus moderne, afin de créer plus d'emplois pour la jeunesse. L'éclosion de ce tissu de petites et moyennes entreprises passera notamment par la mise en œuvre du programme de développement des PME (programme Phœnix). Par ailleurs, l'accès des PME à la commande publique sera amélioré avec l'application des nouvelles mesures prises par le Gouvernement sur la commande publique, notamment pour l'accès au financement et aux marchés publics.

G. Développer le secteur financier et l'inclusion financière

45. Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de son Programme de Développement du Secteur Financier (PDESFI) pour favoriser l'assainissement et le développement de ce secteur et améliorer l'inclusion financière. Concernant l'assainissement, le Gouvernement accélérera le redimensionnement du secteur bancaire public en vue de créer un pôle performant, capable d'accompagner ses politiques sectorielles, et qui soit conforme à sa volonté de désengagement du secteur productif. Les réformes concerneront également le renforcement de la supervision du secteur des assurances ainsi que la transparence et la disponibilité des informations financières. S'agissant du développement du secteur, les efforts porteront sur le financement des PME et l'approfondissement du marché des capitaux. Enfin, le Gouvernement facilitera la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière pour renforcer la bancarisation et l'accès au crédit.

46. Le Gouvernement achèvera la mise en œuvre de sa stratégie de restructuration des banques publiques et continuera d'accompagner le renforcement de la solidité du secteur bancaire. Ainsi, sur les quatre (04) banques publiques du portefeuille, deux (02) seront privatisées et s'agissant des deux (02) autres, l'une sera restructurée et l'autre renforcée. Dans ce cadre, la dette titrisée de la dernière banque sera transformée en titre de marché négociable d'ici à décembre 2016. Concernant les banques à participation minoritaire de l'Etat, le Gouvernement s'assurera de leur introduction sur le marché de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) pour participer au dynamisme de ce marché et leur favoriser un meilleur financement. Dans le cadre du renforcement de la solvabilité des banques, le Gouvernement veillera à assurer l'application de la décision de la BCEAO sur l'accroissement du minimum réglementaire de fonds propres d'ici à fin juin 2017. Il a transmis à la Commission bancaire pour avis le plan de restructuration de la CNCE et prendra en compte ses recommandations dans

l'opérationnalisation dudit plan.

47. Le Gouvernement renforcera l'assainissement du secteur de la microfinance. Le Gouvernement a demandé le soutien de la Banque Mondiale à travers les initiatives FIRST (*Financial Sector Reform and Strengthening Initiative*) et FISF (*Financial Inclusion Support Framework*) dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Microfinance pour consolider la solidité du secteur des Institutions de Microfinance et renforcer la confiance des petits épargnants. Dans ce cadre, le plan de redressement de l'UNACOOPEC-CI sera poursuivi. Le Gouvernement continuera également d'encourager l'implantation de nouveaux acteurs et le développement des produits innovants, notamment dans les TIC avec le mobile money, afin de favoriser une meilleure inclusion financière des ménages.

48. Le Gouvernement compte asseoir un cadre réglementaire moderne favorisant une offre plus vaste et diversifiée des services financiers, tout en renforçant la protection des consommateurs. Concernant la diversification des services financiers, le Gouvernement veillera, en relation avec la BCEAO et l'ensemble des acteurs du secteur financier, à la pérennisation du Bureau d'Information et de Crédit (BIC). En outre, il continuera à stimuler l'activité du marché boursier régional et accroître sa liquidité, ainsi qu'à renforcer le rôle des assurances dans la mobilisation de l'épargne nationale. S'agissant de la protection des consommateurs, le Gouvernement procédera, d'ici la fin de l'année 2016, à la mise en place d'un Observatoire de la Qualité des Services Financiers pour (i) favoriser la transparence et la comparabilité des services financiers, (ii) assurer une meilleure gestion des plaintes des utilisateurs des services financiers et (iii) renforcer l'éducation financière.

H. Renforcement de l'appareil statistique

49. La production des statistiques et la publication des données économiques de qualité sont indispensables pour mieux informer les décideurs, les opérateurs de marché et le grand public. Dans ce cadre, le Gouvernement compte mettre en œuvre le Schéma Directeur de la statistique prévu dans le PND 2016-2020 avec l'appui de l'assistance du FMI et d'autres partenaires au développement. Les actions suivantes sont en cours d'exécution : (i) les comptes annuels définitifs de 2014 et provisoires de 2015 ont été finalisés et publiés en septembre 2016 ; (ii) continuer l'affinement des comptes trimestriels en vue de leur finalisation et publication après évaluation ; (iii) migrer vers le SCN 2008 ; (iv) mettre en place un système permanent de statistiques agricoles ; et (v) mettre en œuvre le Système Général de Diffusion de données Amélioré (SGDD-a).

50. Le Gouvernement est déterminé à publier les Comptes Nationaux Trimestriels (CNT). Un Projet Pluriannuel d'Assistance Technique (PPAT), appuyé par le FMI a permis de débiter les travaux sur les CNT. Pour s'assurer de la fiabilité, l'exhaustivité et la robustesse des indicateurs, le Gouvernement sollicite une mission d'évaluation à travers une assistance technique.

I. Financement et suivi du programme

51. Le Gouvernement estime que le besoin de financement du programme 2016-19 sera couvert. Les financements additionnels seront mobilisés sur le marché monétaire régional et auprès des partenaires extérieurs. Pour 2016, vu le resserrement des conditions financières internationales, les besoins de financement du budget seront exclusivement couverts par le

recours aux marchés monétaire et financier sous régional, notamment par l'émission de la deuxième tranche du SUKUK en août 2016 et aux concours de la Banque Mondiale, du Fonds Monétaire International, de la Banque Africaine de Développement, de l'Agence Française de Développement, et de l'Union Européenne. Le Gouvernement poursuivra sa dynamique de développement du marché de la dette publique sous régionale. Les Spécialistes en Valeurs du Trésor dont les activités ont démarré depuis le 1er mars 2016, participeront aux émissions de titres publics et aux placements des valeurs du Trésor, et assureront la liquidité du marché secondaire des titres publics de l'UEMOA.

52. Le programme continuera de faire l'objet d'un suivi semestriel par le Conseil d'Administration du FMI sur la base de critères et indicateurs quantitatifs de suivi et de repères structurels (tableaux 1 & 2). Ces critères et indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint qui comprend notamment le récapitulatif des hypothèses de projections, base d'appréciation de certaines performances. La première revue semestrielle sera basée sur les données et les critères de performance à fin décembre 2016. Elle devrait être achevée au plus tard fin juin 2017. A cet effet, le Gouvernement s'engage notamment à :

- s'abstenir d'accumuler de nouveaux arriérés intérieurs et de toute forme d'avances sur les recettes et de contracter des emprunts extérieurs non concessionnels autres que ceux spécifiés dans le PAT ;
- n'émettre que des titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier local et sur celui de l'UEMOA et à se concerter avec les services du FMI, pour tout nouveau financement;
- ne pas introduire ou intensifier des restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, introduire des pratiques de taux de change multiples, conclure tous les accords bilatéraux de paiement qui ne seraient pas conformes à l'article VIII des statuts du FMI, imposer ou intensifier toutes restrictions aux importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements et ;
- adopter toutes nouvelles mesures financières ou structurelles qui pourraient s'avérer nécessaires pour la réussite de leurs politiques, en consultation avec le FMI.

Tableau 1. Côte d'Ivoire : Critères de performance (CP) et Repères indicatifs (RI), 2016–17^{1/}

(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2016		2017		
	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre
	CP	RI	CP	RI	RI
A. Critères de performance					
Plancher pour le solde budgétaire global (y/c dons)	-839.5	-226.0	-458.9	-640.1	-842.2
Plafond pour le financement intérieur net (y/c les titres UEMOA)	684.2	89.2	340.3	491.8	547.7
Plafond pour la valeur actuelle de la nouvelle dette extérieure contractée par le gouvernement central (\$ million) ^{2/}	762.9	...	1,534.1	...	2,046.6
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par le gouvernement central (continu)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs par le gouvernement central (continu)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
B. Repères indicatifs					
Plancher pour les recettes budgétaires de l'Etat	3,318.2	876.6	1,855.5	2,719.8	3,711.8
Plafond pour les dépenses par les procédures d'avances de Trésorerie	197.7	44.8	97.9	145.9	194.9
Plancher pour les dépenses "pro-pauvres"	1,998.5	516.8	1,093.0	1,593.2	2,216.8
Plancher pour la réduction nette des exigibles (- = réduction)	-25.0	-5.0	-10.0	-15.0	-25.0
Plancher pour le solde primaire de base	-327.5	0.3	-32.2	-93.5	30.8
Pour mémoire:					
Dons programme	147.6	14.8	73.8	118.1	147.6
Prêts programme	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons projet	105.6	39.1	84.1	117.3	195.5
Prêts projet	387.8	173.7	293.1	358.3	586.2
Appui budgétaire de l'Union Européenne et de la Banque Mondiale	88.5	0.0	0.0	0.0	69.2

Sources: Autorités Ivoiriennes; estimations des services du FMI.

1/ Cumulatif à partir du 1er Janvier, 2016 pour 2016, et à partir du 1er Janvier, 2017 pour 2017.

2/ Cumulatif à partir du 1er Juillet, 2016 pour 2016, et à partir du 1er Janvier, 2017 pour 2017.

Tableau 2. Côte d'Ivoire : repères structurels (RS) pour 2016–17

Mesures	Calendrier	Rationalité macroéconomique	Documentation
Politique et administration fiscale			
Réaliser une étude du code des investissements	RS fin juin 2017	Optimiser le potentiel fiscal	Rapport d'étude
Créer deux nouveaux Centres des Moyennes Entreprises à Abidjan et abaisser le seuil de couverture des CME	RS fin juin 2017	Améliorer la collecte des impôts et taxes	Arrêté ministériel
Gestion de la dette publique			
Achever la réorganisation de la Direction de la dette sous la forme d'une structure en front-middle-et back-offices en 2016	RS fin décembre 2016	Améliorer la gestion de la dette publique	Arrêté de réorganisation
Renforcer la base de données de la dette des entreprises publiques en y intégrant le service de la dette de 12 entreprises	RS fin juin 2017	Améliorer la gestion de la dette publique	La base de données de suivi de la dette des entreprises publiques
Produire avant la fin de chaque trimestre un tableau récapitulatif de l'exécution du service de la dette d'entreprises publiques du trimestre précédent suivant la progression de la disponibilité des informations	RS à partir de fin juin 2017	Renforcer le suivi du service de la dette des entreprises publiques	Le tableau récapitulatif de l'exécution du service de la dette
Entreprises publiques			
Remettre tous les six mois un rapport sur la situation financière d'Air Côte d'Ivoire.	RS continu à partir de Juin 2017.	Réduire les risques budgétaires	Rapport soumis au Ministre en charge du Budget et du Portefeuille de l'Etat
Secteur financier			
Echanger les dettes titrisées détenues par la BNI en titres de marché.	RS fin décembre 2016	Améliorer le bilan de la BNI et ses liquidités	Rapport sur l'opération

Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique

Accord au titre de la Facilité Élargie de Crédit et du Mécanisme Élargi de Crédit (MEDC) du FMI 2016–19

Le 21 novembre 2016

- 1. Le présent Protocole d'accord technique (PAT) définit les critères d'évaluation quantitatifs et structurels établis par les autorités ivoiriennes et les services du Fonds Monétaire International (FMI) pour assurer le suivi du programme appuyé par la Facilité Élargie de Crédit du FMI (FEC) et le Mécanisme élargi de crédit (MEDC).** Il fixe également la périodicité et les délais de transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme.
- 2. Sauf indication contraire,** l'État est défini dans le présent PAT comme l'Administration Centrale de la Côte d'Ivoire, y compris la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'État (CGRAE), et les activités du Trésor pour les sociétés publiques en liquidation ; cette définition n'inclut pas les collectivités locales, la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome.
- 3. Sauf indication contraire,** les entités publiques sont définies dans le présent PAT comme les sociétés à participation financière publique majoritaire, la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR) et autres entités publiques disposant de recettes fiscales et quasi-fiscales affectées.

INDICATEURS D'ÉVALUATION QUANTITATIFS

- 4. Dans le cadre du suivi du programme, des critères de performance (CP) et des repères indicatifs (RI) sont fixés pour le 31 décembre 2016 et le 30 juin 2017 ; ces mêmes variables sont des repères indicatifs pour le 31 mars 2017, le 30 septembre 2017 et le 31 décembre 2017.**

Les CP comprennent :

- (a) un plancher pour le solde budgétaire global (dons compris) ;
- (b) un plafond pour le financement intérieur net (y compris l'émission de titres en francs de la Communauté Financière Africaine CFA) ;
- (c) un plafond pour la valeur actuelle de nouvelles dettes extérieures (échéances de plus d'un an) contractées par l'administration centrale ;
- (d) un plafond zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs pour l'administration centrale ; et
- (e) un plafond zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs pour l'administration centrale.

Les RI comprennent :

- (a) un plancher pour les recettes fiscales de l'État ;
- (b) un plafond pour les dépenses exécutées par procédure d'avances de trésorerie ;
- (c) un plancher pour les dépenses « pro-pauvres » ;
- (d) un plancher pour la réduction nette du stock des « exigibles » ; et
- (e) un plancher pour le solde primaire de base.

5. Les CP, les RI et les ajusteurs sont calculés en variation cumulée à partir du 1^{er} janvier 2016 pour les objectifs de 2016, et du 1^{er} janvier 2017 pour les objectifs de 2017 (Tableau 1 du Mémoire de Politiques Économiques et Financières-MPEF).

A. Recettes fiscales de l'État (RI)

6. Les recettes fiscales sont définies comme la somme des recettes fiscales fongibles (hors recettes affectées) perçues par la Direction Générale des Impôts (DGI), la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) et la Direction Générale des Douanes (DGD) définies dans le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

B. Dépenses pro-pauvres (RI)

7. Les dépenses pro-pauvres sont dérivées de la liste détaillée des « dépenses pro-pauvres » dans le système SIGFIP (voir Tableau 2).

C. Avances de trésorerie (RI)

8. Les avances de trésorerie sont définies dans le programme comme les dépenses payées par le Trésor en dehors des procédures normales et simplifiées (cf. décret n° 1998-716) d'exécution et de contrôle, et n'ayant notamment pas fait l'objet d'engagement et de mandatement préalables. Elles excluent les « régies d'avances » prévues par le décret n° 2013-762, ainsi que les procédures dérogatoires pour les dépenses financées sur ressources extérieures, les salaires, les subventions et transferts, et le service de la dette définies par le décret n° 1998-716. Le montant cumulé des dépenses par avances de trésorerie telles que définies par le programme ne dépassera pas les plafonds trimestriels cumulatifs qui ont été fixés à 10 pourcent des dotations budgétaires trimestrielles (hors dépenses financées sur ressources extérieures, hors salaires, hors subventions et transferts, hors service de la dette). La liste nominative et restrictive des dépenses éligibles aux avances de trésorerie est définie par Arrêté ministériel no 178/MEF/CAB-01/26 du 13 mars 2009.

D. Solde primaire de base (RI)

9. Le solde primaire de base correspond à la différence entre les recettes budgétaires de l'État (hors dons) et les dépenses totales (y compris les dépenses correspondant aux recettes affectées) et prêts nets hors intérêts, hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

Les dépenses de l'Etat sont définies sur la base des dépenses ordonnancées et prises en charge par le Trésor :

Recettes budgétaires (fiscales et non fiscales, hors dons) – {Dépenses totales + Prêts nets - Intérêts - Dépenses en capital financées sur ressources extérieures (base ordonnancement pour toutes les lignes de dépenses)}.

E. Solde budgétaire global (y compris dons) (CP)

10. Le solde budgétaire global correspond à la différence entre les recettes budgétaires de l'État (y compris les dons autres que les dons-programmes d'appui budgétaire (AB) de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement) et les dépenses totales (y compris les dépenses correspondant aux recettes affectées et prêts nets). Les dépenses de l'Etat sont définies sur la base des dépenses ordonnancées et prises en charge par le Trésor :

{Recettes budgétaires (fiscales et non fiscales) + (Dons – dons AB Banque Mondiale – dons AB BAD)} – {Dépenses + Prêts nets (base ordonnancement)}.

F. Financement intérieur net (CP)

11. Le financement intérieur net de l'État est défini comme la somme (i) des créances nettes du système bancaire sur l'Etat (y compris les dépôts C2D) ; (ii) du financement non bancaire net (y compris le produit de privatisation et des ventes d'actifs et des comptes des correspondants du Trésor) ; et (iii) de tout financement libellé et devant être remboursé en Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA). Le plafond du programme inclut une marge de 10 milliards de FCFA au-delà du flux net projeté pour chaque trimestre.

Financement intérieur net (FIN) = Variation des créances nettes du système bancaire sur l'Etat (TOFE) + financement intérieur non bancaire net (hors variation nette des exigibles) + Emprunts libellés et remboursés en Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA) + marge de financement de 10 milliards.

Ce plafond ne s'applique pas aux nouveaux accords de restructuration de dettes intérieures et de titrisation des arriérés intérieurs. Pour tout nouvel emprunt au-delà d'un montant total cumulé de 50 milliards de FCFA, l'État s'engage à ne procéder que par émission de titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier de l'UEMOA enregistré auprès du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), en concertation avec les services du FMI.

12. Facteur d'ajustement du critère de performance relatif au financement intérieur net. Le plafond pour le FIN sera ajusté à la hausse pour toute la différence entre le montant effectivement décaissé et le montant prévu des appuis budgétaires de l'Union européenne et de la Banque mondiale, projetés à 88,5 milliards de FCFA en 2016 et 69,2 milliards de FCFA en 2017 (Tableau 1 du MEFP).

G. Dette extérieure (CP)

13. Aux fins du programme, la définition de la dette est formulée au paragraphe 8 a) des directives sur la conditionnalité relative à la dette publique dans les accords du FMI jointes à la décision du Conseil d'administration du FMI no 15688-(14/107), adoptée le 5 décembre 2014¹.

(a) Aux fins de ces directives, le terme «dette» s'entend comme une obligation courante, donc non conditionnelle, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition d'une valeur sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services à un moment futur, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, les principales étant les suivantes :

- i) les prêts, c'est-à-dire les avances de fonds à l'emprunteur par le prêteur sur la base d'un engagement selon lequel l'emprunteur remboursera les fonds à l'avenir (y compris les dépôts, les obligations, les garanties, les prêts commerciaux et les crédits-acheteurs), ainsi que les échanges temporaires d'actifs qui équivalent à des prêts entièrement garantis, dans le cadre desquels l'emprunteur est tenu de rembourser les fonds, et paye souvent des intérêts, en rachetant ultérieurement la garantie auprès de l'acheteur (accords de pension et accords officiels swap);
- ii) les crédits fournisseurs, c'est-à-dire les contrats par lesquels le fournisseur permet à l'emprunteur de différer des paiements jusqu'à un moment donné après la date où les biens sont livrés ou les services rendus ; et
- iii) les baux, c'est-à-dire des accords par lesquels un bien est fourni que le locataire a le droit d'utiliser pour une ou plusieurs périodes précises généralement plus courtes que la durée utile totale escomptée du bien, tandis que le bailleur conserve le titre de propriété. Aux fins des directives, la dette est la valeur actuelle (au début du bail) de tous les paiements de loyer qui sont censés être effectués sur la période de l'accord, hormis les paiements concernant l'exploitation, la réparation ou l'entretien du bien.

(b) D'après la définition susmentionnée de la dette, les arriérés, les pénalités et les dommages-intérêts accordés par les tribunaux en cas de non-paiement d'une obligation contractuelle constituant une dette sont des dettes. Le manquement au paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (le paiement à la livraison par exemple) ne donne pas lieu à une dette.

14. La dette extérieure est définie comme une dette contractée ou remboursée dans une monnaie autre que le franc de la Communauté financière africaine (FCFA).

15. Le critère de performance (CP) relatif à la valeur actuelle (VA) de la nouvelle dette extérieure contractée par l'administration centrale s'applique à toutes les dettes extérieures

¹ <http://www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4927>

(concessionnelles ou non) contractées ou garanties, y compris les engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune valeur n'a été reçue. Ce critère de réalisation ne s'applique pas :

- aux dettes commerciales normales liées à des opérations d'importation et ayant une échéance de moins d'un an ;
- aux accords de rééchelonnement ;
- aux décaissements du FMI.

Aux fins du suivi du programme, la dette extérieure est considérée comme contractée ou garantie une fois que toutes les conditions à son entrée en vigueur ont été satisfaites, y compris l'approbation de sa convention par le gouvernement de la Côte d'Ivoire (*Conseil des Ministres*) si cela est nécessaire. Dans le cas d'une émission d'euro-obligations, le montant réputé contracté est le montant souscrit/acquis au terme de la période de souscription/acquisition tel que spécifié dans les clauses finales de l'échange. Aux fins du programme, la valeur en dollars des États-Unis de la nouvelle dette extérieure est calculée en utilisant les taux de change moyen pour juillet 2016 comme dans la base de données des IFS (statistiques financières internationales) du FMI.

16. La VA de la nouvelle dette extérieure est calculée en actualisant tous les paiements futurs de service de la dette (principal et intérêts) à partir d'un taux d'actualisation du programme de 5 pourcent et en tenant compte de tous les paramètres des prêts, dont l'échéance, le différé d'amortissement, l'échéancier de paiements, les commissions initiales et les frais de gestion. La VA est calculée en utilisant le modèle du FMI pour ce type de calcul² et à partir du montant du prêt. Une dette est dite concessionnelle si à la date à laquelle elle est contractée le ratio de sa valeur actuelle rapportée à sa valeur nominale est inférieur à 65 pourcent (ce qui équivaut à un élément don d'au moins 35 pourcent). S'agissant des prêts dont l'élément don est nul, ou inférieur à zéro, la VA est fixée à un montant égal à la valeur nominale.

17. Dans le cas des dettes assorties d'un taux d'intérêt variable sous la forme d'un taux d'intérêt de référence majoré d'une marge fixe, la VA de la dette est calculée à partir d'un taux de référence du programme majoré d'une marge fixe (en points de base) spécifiée dans la convention d'endettement. Le taux de référence du programme pour le LIBOR six mois dollar est de 3,34 pourcent et restera fixe pendant la période jusqu'au 31 décembre 2016. La marge entre le LIBOR six mois euro et le LIBOR six mois dollar est de -250 points de base. La marge entre le LIBOR six mois yen et le LIBOR six mois dollar est de -300 points de base. La marge entre le LIBOR six mois livre sterling et le LIBOR six mois dollar est de -100 points de base. Pour les taux d'intérêt applicables à des monnaies autres que l'euro, le yen et la livre sterling, l'écart par rapport au LIBOR six mois dollar est de -200 points de base³. Lorsque le taux variable est lié à un taux d'intérêt de référence autre que le LIBOR six mois dollar, une marge correspondant à l'écart entre le taux de référence et le LIBOR six mois dollar (arrondi aux 50 points de base les plus proches) est ajoutée. Pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 ces taux seront fixés et resteront fixes à partir de l'édition de l'automne 2016 des Perspectives de l'économie mondiale (PEM).

² <http://www.imf.org/external/np/spr/2015/conc/index.htm>

³ Le taux de référence et les marges du programme s'appuient sur le « taux projeté moyen » pour le LIBOR six mois dollar sur la période de dix ans à compter de l'édition d'automne 2015 des *Perspectives de l'économie mondiale* (PEM). Les taux seront actualisés chaque année à partir de l'édition d'automne des PEM.

18. Facteur d'ajustement du critère de performance relatif à la VA de la nouvelle dette extérieure :

- Le plafond du programme applicable à la VA de la nouvelle dette extérieure est ajusté à la hausse jusqu'à un maximum de 5 pourcent du plafond de la dette extérieure en VA, dans les cas où les écarts par rapport au CP sur la VA de la nouvelle dette sont provoqués par une variation des conditions de financement (intérêt, échéance, différé d'amortissement, échéancier de paiements, commission initiale, frais de gestion) de la dette ou des dettes. Le facteur d'ajustement ne peut être appliqué lorsque les écarts sont imputables à un accroissement du montant nominal de la dette totale contractée ou garantie.
- Le plafond du programme applicable à la VA de la nouvelle dette extérieure est ajusté à la hausse par le montant total de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par le Gouvernement aux fins de la restructuration de la dette de la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR).

19. Les autorités feront part aux services du FMI de tout endettement extérieur projeté et des conditions y afférentes avant que ledit endettement ne soit contracté ou garanti par l'État.

Le plan actuel d'emprunt des autorités est résumé au tableau 1. Dans ce tableau, la valeur en dollars de la nouvelle dette extérieure est calculée à partir des taux de change moyens pour juillet 2016 (voir ci-dessus).

Tableau 1. Synthèse du programme d'emprunts extérieurs (juillet 2016 – décembre 2017)

(en millions de US\$)	Juillet-décembre 2016		Janvier-juin 2017		Janvier-décembre 2017	
	Volume de la nouvelle dette ^{1/}	VA de la nouvelle dette ^{1/}	Volume de la nouvelle dette ^{1/}	VA de la nouvelle dette ^{1/}	Volume de la nouvelle dette ^{1/}	VA de la nouvelle dette ^{1/}
Source de l'endettement	1059,8	762,9	1900,6	1534,1	2531,9	2046,6
Dette concessionnelle, dont ^{2/}	308,2	119,0	429,6	244,3	564,9	296,2
Multilatérale	44,0	17,3	410,2	236,3	432,6	250,6
Bilatérale	264,2	101,7	19,4	8,0	132,3	45,6
Dette non concessionnelle,	751,6	643,9	1471,0	1289,8	1966,9	1750,4
Semi-concessionnelle ^{3/}	464,1	356,5	1105,6	924,4	1601,5	1384,9
Commerciale ^{4/}	287,5	287,5	365,4	365,4	365,4	365,4
Emploi de l'endettement	1059,8	762,9	1900,6	1534,1	2531,9	2046,6
Infrastructure	634,9	422,8	1513,4	1302,9	2144,7	1815,3
Dépenses sociales	125,4	47,2	38,5	22,9	38,5	22,9
Financement budgétaire	0,0	0,0	3,2	2,0	3,2	2,0
Autres	299,5	292,9	345,4	206,2	345,4	206,2

Source : MPMEF/DGTCPC/DDP

1/ Nouvelle dette contractée ou garantie. La valeur actuelle de la dette est calculée à partir des conditions de chaque prêt en appliquant le taux d'actualisation de 5 pourcent du programme.

2/ La dette concessionnelle est définie comme la dette présentant un élément don dépassant le seuil minimum de 35 pourcent.

3/ Dette présentant un élément don positif mais inférieur au seuil d'élément don minimum.

4/ Dette ne présentant pas d'élément don positif. Pour la dette commerciale, la valeur actuelle serait définie comme la valeur nominale.

H. Arriérés de paiement extérieurs (CP)

20. Les arriérés extérieurs correspondent au non-paiement de montants d'intérêt ou de principal à leur date d'exigibilité (en tenant compte des éventuelles périodes de grâce convenues par voie contractuelle). Ce CP concerne les arriérés accumulés au titre de la dette extérieure contractée par l'État et de la dette extérieure garantie par l'État lorsque la garantie est invoquée par les créanciers. Il n'y aura pas d'accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs. Ce CP fait l'objet d'un suivi continu.

I. Les exigibles, y compris les arriérés de paiement intérieurs (RI et CP)

21. Les « exigibles » (ou « restes à payer ») comprennent les arriérés intérieurs et la dette flottante et correspondent aux obligations impayées de l'État. Ils sont définis comme les dépenses prises en charge par le comptable public, mais qui ne sont pas encore payées. Au sens du programme, ces obligations comprennent (i) les factures exigibles et non réglées aux entreprises publiques et privées non financières ; et (ii) le service de la dette financière intérieure.

22. Au sens du programme, les arriérés intérieurs comprennent les arriérés vis-à-vis des fournisseurs, et ceux sur le service de la dette financière intérieure. Les arriérés vis-à-vis des fournisseurs sont définis comme étant les obligations impayées de l'État auprès des entreprises publiques et privées non financières dont le délai de paiement dépasse le délai réglementaire de 90 jours ; les arriérés sur le service de la dette financière intérieure sont les obligations de service de la dette dont le délai de paiement dépasse un délai de 30 jours suivant la date d'échéance.

23. La dette flottante représente les « restes à payer » dont le délai de paiement ne dépasse pas le délai réglementaire (90 jours pour la dette aux entreprises non financières et 30 jours pour le service de la dette financière).

24. Les « restes à payer » sont éclatés par payeur et type ainsi que par ancienneté et durée (<90 jours, 90–365 jours, > 1 année pour les restes à payer en faveur des entreprises non financières, et <30 jours, 30-365 jours, > 1 année pour les restes à payer en faveur des institutions financières).

25. Dans le cadre du programme, le plafond d'accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs est de zéro.

POUR MÉMOIRE

A. Créances nettes du système bancaire sur l'État

26. Les créances nettes du système bancaire sur l'État représentent la différence entre les dettes de l'État et ses créances vis-à-vis de la Banque centrale et des banques commerciales (y compris les dépôts C2D). Le champ des créances nettes du système bancaire sur l'État est défini par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et correspond à celui de la Position Nette du Gouvernement, y compris les dépôts C2D (PNG).

B. Financement extérieur (définitions)

27. Dans le cadre du programme, les définitions suivantes s'appliquent : (i) les dons-projets désignent les sommes d'argent ou des biens non remboursables destinés au financement d'un projet spécifique ; (ii) les dons-programmes sont les sommes d'argent ou des biens non remboursables non destinés au financement d'un projet spécifique ; (iii) les prêts-projets sont les sommes d'argent ou des biens remboursables assortis d'un taux d'intérêt accordés par un bailleur de fonds dans le cadre du financement d'un projet spécifique ; et (iv) les prêts-programmes sont les sommes d'argent ou des biens remboursables assorties d'un taux d'intérêt accordés par un bailleur de fonds non destinés au financement d'un projet spécifique.

C. Suivi du programme et données à communiquer

28. Le suivi des CP, RI et repères structurels fera l'objet d'un rapport d'évaluation trimestriel, qui sera établi par les autorités dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque trimestre.

29. Le Gouvernement communiquera les informations spécifiées au tableau 3 dans un délai maximum de 45 jours après la fin du mois ou du trimestre, sauf pour les informations qui **seront** fournies plus tard, comme indiqué dans le tableau 3 du PAT.

30. Le Gouvernement communiquera les données définitives fournies par la BCEAO dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque mois. Les informations transmises comprendront la liste complète et détaillée de la situation des engagements et des avoirs du secteur public avec (i) la BCEAO, (ii) la Banque Nationale d'Investissement (BNI) et (iii) le système bancaire (y compris la BNI).

31. Le Gouvernement communiquera un état détaillé des ordonnancements et paiements au titre des financements du FMI liés aux dépenses d'Ebola, dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque mois. Ces dépenses sont inscrites au budget de l'Etat. Les Autorités s'engagent à consulter les Services du Fonds sur toute proposition de nouvelle dette extérieure. Les autorités informeront les services du FMI dès la signature de toute nouvelle dette extérieure contractée ou à laquelle l'État donnera son aval, ainsi que des conditions de cette dette. Les données concernant les nouvelles dettes extérieures ainsi que l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmises chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois.

32. Plus généralement, les autorités communiqueront aux services du FMI toutes les informations nécessaires à un suivi effectif de la mise en œuvre des politiques économiques.

Tableau 2. Côte d'Ivoire : Dépenses pro-pauvres (dépenses sociales incluses), 2014–17
(Milliards de francs CFA)

Domaines	2014	2015	2016	2017
	Réalisation	Réalisation	Collectif	Budget
01 Agriculture et développement rural	140 501 732 387	111 157 837 633	96 146 704 508	103 108 735 952
01.0 Administration générale	62 824 825 573	47 652 176 330	49 453 735 500	51 845 516 357
01.1 Programme de développement et de promotion de l'agriculture	31 063 114 724	23 981 774 265	14 623 986 317	18 047 138 407
01.2 Formation et encadrement	19 194 758 534	19 436 590 683	11 988 356 391	14 738 020 172
01.3 Aménagement hydro-agricole	27 419 033 556	9 189 822 550	6 180 626 300	3 988 061 016
01.4 Autres investissements en milieu rural (FRAR, FIMR)		10 897 473 805	13 900 000 000	14 490 000 000
02 Ressources Halieutiques et Production Animale	8 856 011 259	9 801 338 621	9 576 542 638	10 775 237 279
02.0 Administration générale / formation et encadrement	4 896 200 356	6 628 091 355	5 057 879 669	5 346 566 355
02.1 Appui à l'élevage et à la production laitière	2 700 736 109	2 683 492 610	1 904 712 969	2 039 230 924
02.2 Pêche et aquaculture	1 259 074 794	489 754 656	2 613 950 000	3 389 440 000
03 Education	818 811 014 281	991 618 543 157	1 196 967 291 146	1 171 144 302 945
03.0 Administration générale	23 478 217 243	26 220 760 156	37 034 447 321	37 652 972 480
03.1 Education préscolaire et enseignement primaire	307 431 610 771	399 713 539 373	524 637 329 671	474 043 728 696
03.2 Alphabétisation	425 813 891	345 804 014	619 014 915	557 514 915
03.3 Secondaire général, technique et professionnel	291 823 767 307	320 885 672 695	371 175 511 146	416 342 226 592
03.4 Enseignement supérieur et recherche scientifique	149 151 605 069	197 952 766 919	220 000 988 093	242 547 860 262
03.5 Programme Présidentiel d'urgence / Volet Education	46 500 000 000	46 500 000 000	43 500 000 000	
04 Santé	228 853 000 464	279 499 757 527	352 366 819 806	388 799 306 175
04.00 Administration générale santé	121 754 807 908	133 395 930 970	159 393 037 820	164 968 428 183
04.01 Système de santé primaire	47 925 867 965	62 301 953 930	77 748 903 187	101 605 680 955
04.02 Soins de santé préventive (programme élargi de vaccination)	1 226 906 748	2 874 340 018	2 857 198 977	2 830 307 722
04.03 Programme de lutte contre les pathologies et les endémies	1 353 362 300	5 302 477 154	37 872 534 478	20 639 634 985
04.04 Santé infantile, maternelle et nutrition	702 882 932	10 725 437 243	1 957 017 337	13 300 906 003
04.05 VIH/SIDA	1 558 164 443	1 794 988 867	4 519 552 504	23 958 040 294
04.06 CHU et Institutions médico-spécialisés	34 331 008 168	43 104 629 345	48 018 575 503	61 496 308 033
04.7 Programme Présidentiel d'urgence / Volet Santé	20 000 000 000	20 000 000 000	20 000 000 000	
05 Eau et Assainissement	146 585 524 188	74 819 315 150	85 618 240 447	121 505 899 178
05.1 Accès à l'eau potable et assainissement	102 970 862 777	32 492 082 927	38 842 770 161	79 936 177 592
05.2 Protection de l'environnement et lutte contre la pollution	16 614 661 411	15 327 232 223	16 775 470 286	41 569 721 586
05.4 Programme Présidentiel d'urgence / Volet Salubrité et Assainissement	13 500 000 000	13 500 000 000	13 500 000 000	
05.5 Programme Présidentiel d'urgence / Volet Eau Potable	13 500 000 000	13 500 000 000	16 500 000 000	
06 Energie	50 563 579 614	53 554 713 180	38 371 373 356	76 082 549 222
06.1 Accès à l'électricité	37 063 579 614	40 054 713 180	24 871 373 356	76 082 549 222
06.2 Programme Présidentiel d'urgence / Volet Electricité	13 500 000 000	13 500 000 000	13 500 000 000	
07 Routes et ouvrages d'art	138 596 822 164	155 613 116 966	120 699 921 204	196 141 557 574
07.1 Entretien pistes rurales	4 368 214 293	7 289 158 562	6 944 377 764	7 162 311 606
07.2 Constructions d'ouvrages d'art	11 689 230 704	12 087 272 054	20 752 028 910	7 336 578 008
07.3 Autres travaux routiers	122 539 377 167	107 992 686 350	68 003 514 530	181 642 667 960
07.4 Programme Présidentiel d'urgence / Volet Entretien et Aménagement		28 244 000 000	25 000 000 000	
08 Affaires Sociales	25 271 683 447	28 782 683 711	24 124 762 874	34 064 821 458
08.0 Administration générale	19 546 780 873	23 147 629 038	17 817 353 841	25 054 915 461
08.1 Formations destinées aux femmes	1 119 917 006	507 532 657	509 904 537	737 824 704
08.2 Orphelinats, pouponnières et centres sociaux	2 151 399 041	2 876 309 952	3 107 994 566	3 964 651 917
08.3 Formation au personnel d'appui	2 087 144 370	1 928 240 216	1 793 558 930	1 772 738 376
08.4 Prise en charge des indigents, des victimes de guerre et de catastrophes	366 442 157	322 971 848	895 951 000	2 534 691 000
09 Décentralisation	54 898 870 785	47 962 927 527	58 237 018 023	63 267 844 001
09.1 Décentralisation	54 898 870 785	47 962 927 527	58 237 018 023	63 267 844 001
10 Reconstructions et réhabilitations	1 511 117 490	14 227 787 001	5 150 000 000	15 900 000 000
10.1 Construction et réhabilitation	11 117 490	145 816 389	150 000 000	400 000 000
10.2 Habitats et logements sociaux	1 500 000 000	14 081 970 612	5 000 000 000	15 500 000 000
11 Autres domaines de lutte contre la pauvreté	7 970 397 154	3 140 850 791	11 218 455 738	35 975 353 285
11.1 Promotion et insertion des jeunes	6 260 283 341	1 183 488 084	8 707 687 569	32 122 012 628
11.2 Appui et suivi DSRP	94 199 346	127 199 881	473 500 000	984 700 000
11.3 Développement du tourisme et de l'artisanat	1 615 914 467	1 830 162 826	2 037 268 169	2 868 640 657
TOTAL	1 622 419 753 233	1 770 178 871 264	1 998 477 129 740	2 216 765 607 069

Source : MPMEF/DGTC/DPD

Tableau 3. Données à transmettre pour le suivi du programme

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
Secteur réel	Indicateurs de conjoncture	Mensuelle	Fin du mois+45 jours
	Comptes nationaux provisoires	Annuelle	Fin de l'année + 9 mois
	Comptes nationaux définitifs	Variable	60 jours après la révision
	Indices désagrégés des prix à la consommation	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
Secteur de l'Energie	Pétrole Brut : rapport d'enlèvements	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
	Structure des prix des produits pétroliers	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
Finances Publiques	Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE)	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Rapport d'exécution budgétaire	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
	Rapport sur la situation des opérations de passation des marchés publics	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
	Estimation des recettes fiscales de l'État	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	État statistique de synthèse des remboursements des crédits de TVA	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	État statistique de synthèse des exonérations fiscales et douanières	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Dépenses pro-pauvres	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Avances de trésorerie	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Arriérés Intérieurs de l'Administration centrale	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Situation consolidée des restes à payer du Trésor	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Plan annuel de trésorerie	Annuelle	Fin de l'année + 45 jours
	Exécution du plan de trésorerie	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
	Balance Générale des Comptes du Trésor	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
	Dettes intérieures	Situation détaillée de la dette intérieure	Mensuelle
Détails de tous les nouveaux emprunts intérieurs et garanties		Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
Prévision détaillée du service de la dette intérieure		Trimestrielle	Fin du mois + 45 jours
Situation des émissions remboursements des valeurs mobilières		Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
Dettes extérieures	Situation détaillée de la dette extérieure	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Détails de tous les nouveaux emprunts extérieurs et garanties	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Tableau des décaissements des nouveaux emprunts	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Prévisions du service de la dette extérieure	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours

Tableau 3. Données à transmettre pour le suivi du programme (suite et fin)			
Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
Entreprises Publiques	Situation de la dette des entreprises publiques	Trimestrielle	Fin de trimestre + 90 jours
	Liste des entreprises publiques	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
Balance des paiements	Balance des paiements provisoire	Annuelle	Fin de l'année +9 mois (provisoire) ;
	Balance des paiements définitive	Annuelle	fin de l'année +12 mois (définitive)
Secteurs monétaire et financier	Situation des Banques	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours (provisoire) ; fin du mois + 60 jours (définitive)
	Situation résumée de la BCEAO	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours (provisoire) ; fin du mois + 60 jours (définitive)
	Situation Monétaire Intégrée	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours (provisoire) ; fin du mois + 60 jours (définitive)
	Position Nette du Gouvernement	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Ratios prudentiels des banques	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Indicateurs de solidité financière	Trimestrielle	Fin du mois + 45 jours
	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs, taux d'intervention de la BCEAO, réserves obligatoires	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours